FESP

RAPPORT D'ACTIVITÉ - 2023

de la fédération des entreprises de services à la personne

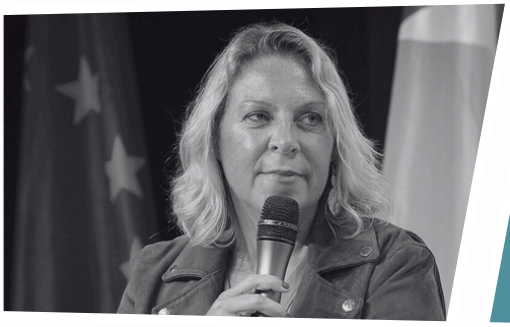

Jouons Collectif

FESP #1 FÉDÉRATION LEADER SERVICES À LA PERSONNE

SOMMAIRE

INTRODUCTION 3

LA GOUVERNANCE 4

LE MOT DE LA GOUVERNANCE 5

LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU SESP ET DE LA FESP 6

LES PERMANENTS 7

1ÉRE PARTIE : DEVELOPPER LES STRUCTURES 8

LA FESP, C'EST VOUS 10

LA FESP À VOTRE SERVICE 15

2ÈME PARTIE : PORTER LA VOIX DES ADHERENTS 25

AGIR POUR LE DIALOGUE SOCIAL 27

LES ÉVÉNEMENTS MAJEURS 43

LA COMMUNICATION DIGITALE 53

PORTFOLIO DE LA FESP 64

INTRODUCTION

La notion de services à la personne apparaît pour la première fois dans la loi n° 91-405 du 31 décembre 1991 relative à la formation professionnelle et à l'emploi. **Dès 1995 un certain nombre de chefs d'entreprise étaient amené à créer le Syndicat des Entreprises de Services à la Personne (SESP), ayant pour but de réglementer le secteur pour qu'il puisse se développer et lutter contre travail au noir.**

Reprise quelques années plus tard dans la loi du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne, elle fait l'objet d'un décret du 26 décembre 2005 qui précise la liste des activités ouvrant droit pour les organismes du secteur à un agrément et, pour les particuliers qui recourent à ces services, à des avantages fiscaux et sociaux.

En avril 2006 naissait la Fédération des Entreprises de Services à la Personne (FESP), qui œuvre depuis lors pour :

- Promouvoir et défendre les intérêts de ses adhérents ;
- Promouvoir la liberté de choix du consommateur entre les différentes offres de services à domicile ;
- Structurer et organiser la profession ;
- Etre l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics.

Depuis sa création la FESP n'a eu de cesse de se consacrer à cette mission, amenant à sa reconnaissance comme première fédération des services à la personne, reconnue comme telle par l'arrêté du 13 décembre 2021 du ministre du travail qui fixe la liste des organisations professionnelles représentatives ainsi que leur poids respectifs, conforté par un arrêt rendu par **la Cour administrative d'appel de Paris le 16 février 2023 confirmant sa position de leader**, pourtant contestée par d'autres organisations professionnelles.

En 2023, la FESP s'est mobilisée au service de ses adhérents, dans le cadre d'un dialogue social constructif, portant leur voix auprès des décideurs dans un contexte d'enjeux démographiques et sociétaux majeurs (baisse de la natalité, forte croissance du nombre de personnes âgées dépendantes…), d'émergence de nouveaux modèles d'offres de services, d'incertitudes s'agissant de la pérennité des modèles économiques des entreprises de SAP au regard des évolutions législatives et réglementaires en cours…

Une FESP militante et prospective qui prend position **sur tous les sujets susceptibles d'impacter les entreprises et défendant l'intérêt général !**

LA GOUVERNANCE

Stéphanie Morvan

Présidente du Syndicat des entreprises de services à la personne (SESP)

Brice Alzon

Président de la Fédération des entreprises de services à la personne (FESP)

Catherine Lopez

Directrice générale de la FESP

2023, l'année de la régénération !

Poursuivre le travail engagé par la fédération, ancrer les métiers des services à la personne dans un secteur économique structuré et porteur d'avenir, de croissance et d'emploi, c'est le chemin que nous poursuivons.

Nous le poursuivons en empruntant les directions de l'attractivité et de la professionnalisation de nos métiers. Notre secteur a besoin aujourd'hui et demain de salariés bien formés, et la rémunération est au cœur de nos préoccupations, tout comme la qualité de vie au travail. Il nous faut en effet répondre au choc démographique, avec d'ici 2050 une demande d'accompagnement qui va doubler et, dès à présent, le besoin de 200000 postes dans le secteur de la petite enfance.

Depuis l'ouverture des SAP aux entreprises, ces dernières ont relevé les défis auxquels elles ont été confrontées, avec un marché qui représente 850 millions d'heures, 1,3 million d'intervenants, 4 millions de ménages utilisateurs, 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

L'entreprise permet aux salariés d'intégrer un collectif de travail, d'être accompagnés dans leur mission, d'être formés, d'être reconnus, de se réaliser dans des emplois structurants, offrant des perspectives d'évolution, sur l'ensemble du territoire. L'entreprise offre une voie professionnelle qualitative et soucieuse de répondre aux attentes de toutes les catégories socio-professionnelles.

Ce rapport d'activité a donc vocation à retracer l'ensemble des actions que nous avons menées pour défendre à la fois les intérêts particuliers de chacun des chefs d'entreprise et les intérêts collectifs du secteur. Ces actions sont menées avec cette préoccupation constante et guidées par notre ADN de fédération leader du secteur de SAP.

Chaque année, nos activités sont menacées. C'est ainsi que nous avons mené le combat nécessaire afin de sauvegarder le crédit d'impôt lors des discussions du PLF et PLFSS.

Il nous a fallu, à cette occasion, de nouveau démontrer que les services à la personne n'étaient pas seulement réservés à certaines catégories socio-professionnelles mais correspondaient bien à un réel besoin de toutes les familles. La nouvelle étude Wyman commanditée par la FESP, portant sur le bilan économique et les enjeux de croissance dans le secteur des SAP, nous a permis de contrer ces menaces, sur le fondement d'arguments étayés et chiffrés.

Mais la FESP c'est avant tout les chefs d'entreprise qu'elle fédère, et c'est sur votre expérience, vos savoir-faire que nous nous appuyons chaque jour pour parler de notre secteur, le valoriser et le défendre.

Sans vous, administrateurs, membre du bureau, référents, adhérents, rien ne serait possible ! Sans votre implication dans les commissions métiers, au bureau, dans les CA, dans les rendez-vous parlementaires et institutionnels nous ne serions pas la fédération historique et représentative du secteur, sans oublier, bien sûr, l'équipe des permanents acquis à votre cause.

Ce rapport d'activité est avant tout le fruit de notre travail collectif et, surtout, l'expression de notre ADN commun, parce que ce qui nous caractérise, adhérents et permanents, c'est cet attachement très fort à notre identité FESP.

LES ADMINISTRATEURS

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

Maxime Aiach

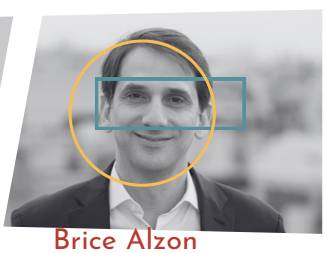
Brice Alzon

Pierre-Emmanuel Bercegeay

Eric Bobet

Stéphane Cohen

José Dinis

Rémi Domenjoud

Yves Dufour

Alexandre Etave

Arnold Fauquette

Julien Fontana

Joël Francillone

Alexandre Gallet

Loïc Gobé

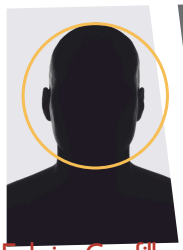
Fabrice Grosfilley

Remi Grosset

Laurent Guillet

Maxence Hotte

Claire Lanneau

Olivier Lebouché

Hervé Lecat

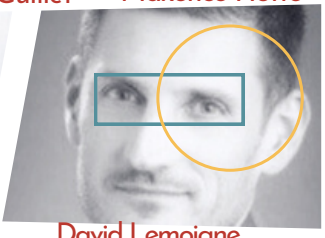
David Lemoigne

Jean-Charles Lopez

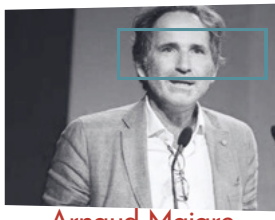
Arnaud Maigre

Hervé Meunier

Alain Monteux

Stéphanie Morvan

SESP

FESP

Richard Rodriguez

Guillaume Staub

Alix Torres

LES PERMANENTS

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

Alexandre Audouin-Dubreuil
Responsable Communication

Pierrick Buysschaert
Responsable Adhérents

Ena Coffi
Juriste en droit social

Catherine Lopez
Directrice générale

Frédérique Loriol
Responsable Autonomie

Manon Montier
Responsable Formation

Balthazar Reverdy
Responsable Partenariats

Soukaïna Rmiki
Responsable Service juridique

Alvina Robert
Chargée de l'événementiel

Nicolas Rousseau
Directeur délégué au développement

Méhdi Tibourtine
Directeur général adjoint

Allégresse Tshilonda
Chargée des formations

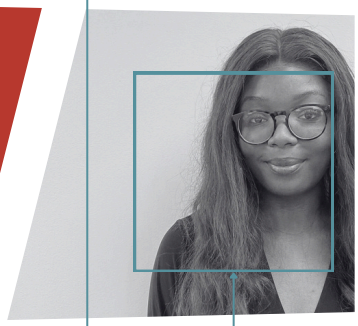

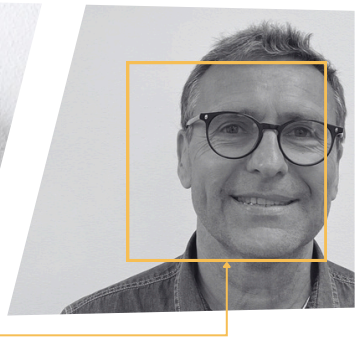
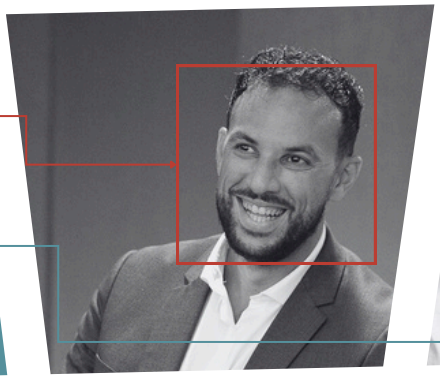
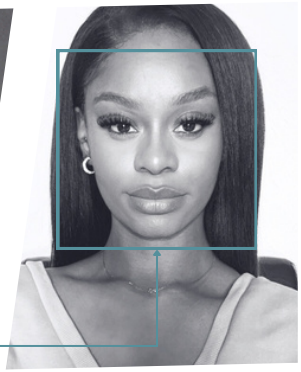

1ÈRE PARTIE

DEVELOPPER LES STRUCTURES

La FESP représente un réseau d'entreprises adhérentes allant de la très petite entreprise aux grands groupes, en passant par des entreprises de taille intermédiaire.

Elle est implantée dans tous les territoires (métropolitains et ultramarins) et est la seule à représenter l'ensemble des métiers des services à la personne. Cette singularité permet d'avoir un spectre d'intervention très large.

Sa connaissance précise des spécificités et des préoccupations de chacun, lui permet de proposer une offre de service toujours plus précise et efficace à destination de ses adhérents.

LA FESP, C'EST VOUS

Recruter et fidéliser les adhérents

RECRUTER ET FÉDÉRER LES ADHÉRENTS

En organisant la collecte d'informations, d'expériences, d'idées et de propositions des acteurs entrepreneuriaux exerçant sur le terrain.
En participant à des événements nationaux et locaux : conférences, groupes de travail ministériels ou internes, publications, interviews vidéo, documents d'études et d'analyses, etc.

En représentant l'ensemble des métiers et activités, amenant des adhésions d'acteurs variés (services d'aide à domicile, garde d'enfants, résidences services séniors, télé-assistance, etc.).

En accueillant de nouveaux adhérents, dont deux réseaux importants dans le secteur de l'autonomie et du service à la vie quotidienne, ainsi que des structures individuelles venant renforcer la diversité des profils d'adhérents.

Au 31/12/2023 le nombre d'adhérents de la fédération était d'environ 3 600, en progression constante.

A de nombreuses reprises, les adhérents ont manifesté leur satisfaction pour l'accueil qui leur a été réservé et pour la réactivité à l'occasion de la mise en relation avec les différents services.

CRM / EUDONET

Dans le cadre de la poursuite de la remise à jour du CRM, le fournisseur du logiciel a proposé de réaliser l'examen du parcours des adhérents du point de vue du processus de la cotisation, afin d'identifier les points bloquants. Dans l'attente d'un fonctionnement informatisé, l'envoi des appels à cotisation et de leur collecte s'est effectuée manuellement pour chacun des adhérents.

LA FESP, C'EST VOUS

Dans les territoires

RÉSEAUX DES RÉFÉRENTS

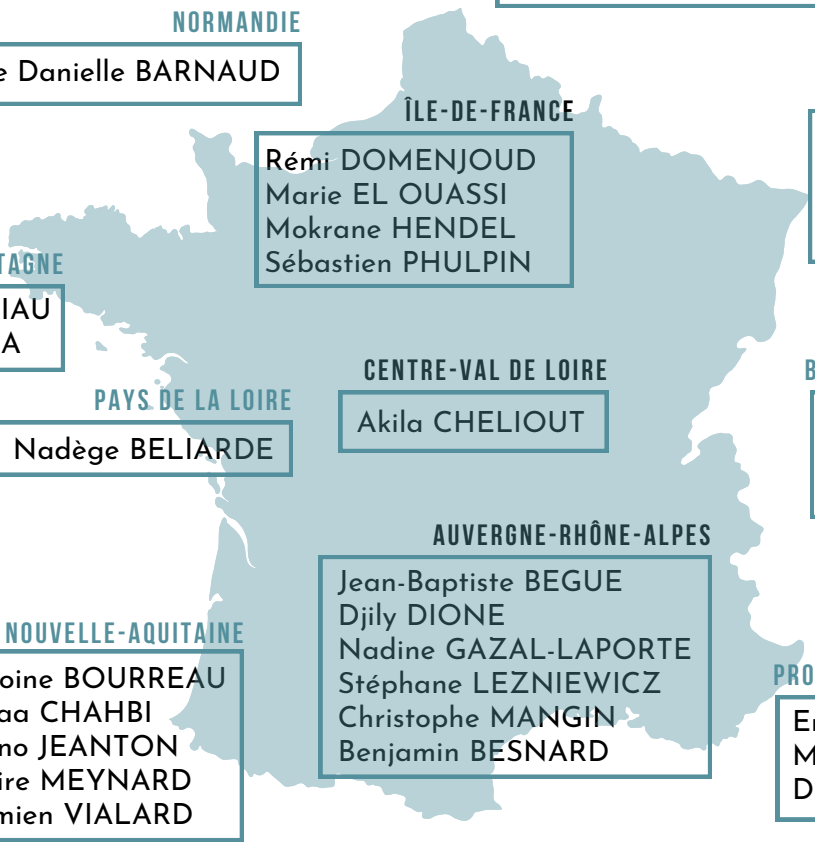

HAUTS-DE-FRANCE
Arnold FAUQUETTE
Thierry MARGELIDON

NORMANDIE
Marie Danielle BARNAUD

ÎLE-DE-FRANCE
Rémi DOMENJOUD
Marie EL OUASSI
Mokrane HENDEL
Sébastien PHULPIN

GRAND EST
Loic GOBE
Eric HUMBLOT
Raphaël ZANON
Frédéric FAURE

BRETAGNE
Denis GABORIAU
Loic PIMIENTA

CENTRE-VAL DE LOIRE
Akila CHELIOUT

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
Sylvie BARTHEL
Amine HIRIDJEE
Yves BOBILLOT

PAYS DE LA LOIRE
Nadège BELIARDE

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Jean-Baptiste BEGUE
Djily DIONE
Nadine GAZAL-LAPORTE
Stéphane LEZNIEWICZ
Christophe MANGIN
Benjamin BESNARD

NOUVELLE-AQUITAINE
Antoine BOURREAU
Rajaa CHAHBI
Bruno JEANTON
Claire MEYNARD
Damien VIALARD

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Eric BOBET
Maxence HOTTE
Davy RODRIGUES

OCCITANIE
Fabrice GROSFILLEY
Xavier NOUBEL
Marthe OKOME MBA
Samuel RIBADEAU-DUMAS
Jean-Marie TILLE
Camille BONIN

TERRITOIRE ULTRA-MARIN
Marie-France AMBOUILLE / Guyane
Myriande CROISIC / Guadeloupe
Joël FRANCILLIONE / Guyane
Jean-Hugues GRONDIN / La Réunion
Xavier LAVAL / Martinique
Hervé LEMUS / Martinique
Nadiège MARIE-LOUISE / Guadeloupe

LA FESP, C'EST VOUS

Dans les territoires

ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS DANS LES TERRITOIRES

Des rencontres à destination des adhérents et des prospects ont été organisées à Lille, Paris et Toulouse, en présence de Brice ALZON, président de la FESP accompagné d'un membre du service juridique et avec l'appui des référents locaux.

ACTION SUR LES TERRITOIRES :

Les référents territoriaux ont été réunis sous la forme de visio-conférences, au cours desquelles nous avons échangés sur leur rôle et leur positionnement au regard des institutionnels locaux, les difficultés qu'ils ont rencontrées, ce qu'ils considèrent comme les points forts de leurs actions. Ils ont fait savoir qu'étant par ailleurs le plus souvent chefs d'entreprise dans un seul domaine d'activité, ils avaient parfois du mal à pouvoir s'exprimer sur la totalité des sujets portés par la FESP.

RENOUVELLEMENT DES RÉFÉRENTS :

Aussi a-t-il été convenu d'essayer d'identifier dans chaque département, des adhérents souhaitant s'investir et s'impliquer sur la base des 4 socles métiers, Autonomie, Petite enfance, Soutien scolaire et Services à la vie quotidienne, afin de prendre en charge le rôle de référent métier de son territoire. La Gironde et la Haute Garonne se sont portées volontaires.

LA FESP, C'EST VOUS

Les commissions métiers

LEUR RÔLE : PERMETTRE AUX CHEFS D'ENTREPRISES ET EMPLOYEURS DU SECTEUR DE PARTICIPER DIRECTEMENT À LA VIE DE LA FÉDÉRATION, AU TRAVERS DES COMMISSIONS «MÉTIERS»

Les contributions de la FESP sont le fruit de l'expression des adhérents de terrain et de celles des membres des **14 commissions « métiers », qui ont pour but :**

DE RECUEILLIR LES AVIS DES ADHÉRENTS SUR LES CONDITIONS ET LES CONSÉQUENCES, EN SITUATION RÉELLE, DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES SUR LES ENTREPRISES

D'ÉCHANGER SUR LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

DE FORMULER DES PROPOSITIONS À DESTINATION DES POUVOIRS PUBLICS ET DES PARTENAIRES SOCIAUX SUR LA BASE DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

DE RÉPONDRE AUX BESOINS DE FORMATION DU SECTEUR POUR ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

Elles se sont régulièrement réunies, les travaux étant alimentés par les pôles concernés par chacune des thématiques des commissions.

+ de 100 réunions de commissions cette année !

LA FESP, C'EST VOUS

Les commissions métiers

FAIRE ÉMERGER DES PROPOSITIONS AU TRAVERS DES COMMISSIONS MÉTIERS

SOUTIEN SCOLAIRE

ENTRETIEN DU CADRE DE VIE

MAINTIEN À DOMICILE

GARDE À DOMICILE

Ces commissions se réunissent toutes les 4 à 8 semaines, définissant ainsi les orientations de la FESP et construisant aujourd'hui les mesures qui seront applicables demain pour le secteur.

JURIDIQUE

ACCUEIL COLLECTIF DU JEUNE ENFANT

NUMERISAP

Ces 14 commissions métiers permettent ainsi aux adhérents de la FESP de se retrouver, d'échanger sur leur métier, de faire entendre leur voix et de porter leurs propositions.

JARDINAGE & BRICOLAGE

RÉSIDENCES-SERVICES

MANDATAIRE MAINTIEN À DOMICILE

PORTAGE DE REPAS

DÉPARTEMENT D'OUTRE-MER

SILVER ÉCONOMIE

PLATEFORMES, SERVICES, ASSISTANCE

LA FESP À VOTRE SERVICE

Service juridique

Le service juridique accompagne les dirigeants de structures de services à la personne quels que soient leurs métiers, leurs modes d'intervention ou leur zone d'activité. L'expertise du service est reconnue et saluée par l'ensemble des adhérents et plus largement du secteur. La FESP a été la première Fédération à permettre à ses adhérents de bénéficier d'un accompagnement sur-mesure, illimité et gratuit (compris dans l'adhésion initiale).

Dans un environnement social et fiscal en constante évolution, le service juridique veille à accompagner au quotidien ses adhérents à l'occasion de toutes les questions juridiques auxquelles ils sont confrontés, et à les informer de toutes les modifications légales, réglementaires ou conventionnelles impactant le secteur.

En adhérant à la FESP, les membres ont la possibilité :

- de bénéficier d'une hotline juridique en illimité, accessible par mail ou téléphone, pour les accompagner et répondre à leur interrogations quotidiennes en matière de droit social, de l'embauche à la rupture du contrat de travail d'un salarié : embauche d'un salarié, choix et rédaction d'un contrat de travail, gestion des arrêts de travail, gestion des congés payés, élaboration et négociation d'accords collectifs, mise en place d'une procédure disciplinaire, organisation des élections professionnelles, etc. ;

- d'accéder à tous les modèles de documents juridiques ainsi qu'aux publications de la FESP : les 100 Questions/Réponses juridiques de la FESP, des modèles de contrats de travail, des trames d'accords d'entreprise (sur l'aménagement du temps de travail, le travail de nuit, etc.), des courriers de convocation à un entretien préalable, courriers de licenciement, de règlement intérieur, etc. ;

- d'être informés de l'actualité du secteur des SAP et de l'actualité sociale et fiscale grâce aux alertes juridiques envoyées en temps réel, dès l'annonce ou la publication d'une mesure pouvant impacter les entreprises ;

- d'être informés de toute l'actualité grâce aux lettres juridiques hebdomadaires reprenant les principales actualités des SAP et les évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles de la semaine.

-

LA FESP À VOTRE SERVICE

Service Formation

De longue date la FESP s'est engagée dans des politiques ambitieuses de formation, au travers notamment de la commission éponyme. Cette commission formation, est un espace de dialogue, de concertation et d'information entre les dirigeants des entreprises adhérentes de services à la personne et/ou de leurs services RH-Formation, les organismes de formation partenaires, les financeurs de la formation.

Elle a pour rôle d'informer les adhérents des nouvelles dispositions et dispositifs concernant le champ de la formation et de l'emploi, d'élaborer des positions propres à la FESP à partir des remontées de terrain, afin d'infléchir les politiques de formation et de les adapter au mieux aux besoins du secteur.

C'est aussi un lieu de constante innovation, visant à structurer une offre de formation renouvelée prenant en compte les évolutions techniques, technologiques, réglementaires impactant les métiers, et à concevoir de nouvelles pratiques d'apprentissage proposées par les organismes de formation.

C'est enfin un espace de conseil ayant pour objectif d'aider à optimiser le plan de développement des compétences répondant à l'obligation légale des employeurs de former et de faire progresser les compétences des salariés pour une adaptation à leur poste de travail ou le maintien dans l'emploi et, plus largement, de leur permettre d'acquérir la reconnaissance de leurs compétences au sein de l'entreprise et de valoriser leur parcours professionnel.

LA FESP À VOTRE SERVICE

Service Formation

RÉDACTION D'UN PROTOCOLE RELATIF AUX CONDITIONS DE PRÉSENCE DU MAITRE D'APPRENTISSAGE AUPRÈS DE L'APPRENTI DANS CERTAINES ACTIVITÉS DES SAP

Depuis plusieurs années la FESP œuvre tant auprès des pouvoirs publics qu'au sein de la branche des SAP pour promouvoir les formations en alternance et en particulier l'apprentissage, qui fait l'objet d'un soutien financier de l'Etat.
Or, depuis plusieurs mois, la FESP a été alertée par des entreprises adhérentes ainsi que par des organismes de formation partenaires de menaces dans les territoires quant à la pérennité du dispositif d'apprentissage dans la branche. En effet, certains inspecteurs du travail et de l'Education nationale ont considéré que dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, pour de la garde d'enfants ou de l'aide à domicile, l'apprenti ne pouvait pas intervenir seul au domicile.
Ces interprétations ont considérablement fragilisé le développement de l'apprentissage dans la branche en rendant obligatoire la présence du maître d'apprentissage au domicile aux côtés de l'apprenti.

Face à cette situation, la FESP s'est mobilisée, a saisi la Ministre déléguée à la formation, et a proposé d'actualiser un protocole d'apprentissage datant de 2015, en se rapprochant des services de contrôle et de développement de l'apprentissage de la DGEFP pour corédiger un nouveau protocole. Elle s'est notamment rapprochée de l'Education nationale et en particulier de l'inspecteur coordonnateur régional, afin de mieux faire coïncider les exigences réglementaires et celles de terrain s'agissant du CAP AEPE et de faire émerger une harmonisation des règles au niveau des régions.

Après plusieurs navettes entre la DGEFP et les organisations patronales, une première version du protocole apprentissage a été présentée aux partenaires sociaux dans le cadre de la commission nationale emploi formation professionnelle (CPNEFP) de la branche ESAP. Une nouvelle certification a été introduite à cette occasion : certification relative aux compétences de maître d'apprentissage (MATU) ainsi que l'instauration d'une indemnité maître d'apprentissage.

Le protocole d'apprentissage et l'avenant pour la prime du maître d'apprentissage ont été ratifiés par les partenaires sociaux et étendus par les services de l'Etat pour une application au 1 mars 2024.

Au travers de ce protocole, la FESP a souhaité faire prévaloir le fait que certaines activités au domicile ne sont pas compatibles avec une présence permanente du maître d'apprentissage et qu'un terme sera mis aux difficultés rencontrées, permettant une rentrée 2024 sereine.

LA FESP À VOTRE SERVICE

Service Formation

CONCLUSIONS DE PARTENARIATS AVEC DES ORGANISMES DE FORMATION POUR AUGMENTER LE NOMBRE DE FORMATIONS RÉFÉRENCÉES PAR LA FESP DANS SON CATALOGUE

Comme les années précédentes, le service formation a conclu de nouveaux partenariats avec des organismes de formation afin de développer les formations du catalogue FESP, figurant sur le site internet. Le partenaire propose des formations susceptibles de répondre aux besoins des adhérents, la Fesp s'engageant de son côté à promouvoir l'offre du partenaire auprès des adhérents et à en assurer la commercialisation.

En 2023 ont été conclus les partenariats suivants :

CRÉACTIFS

formation gratuite pour les dirigeants d'entreprise

EDIAD BY SIPAD

formation se préparer aux nouvelles modalités d'évaluation en SAAD.

EDIAD BY SIPAD

formation maître d'apprentissage (MATU)

ESCALE LEARNING

formation Booster vos compétences de manager de proximité

D-FORMPRO

formation e- Learning « Assistante de vie »

MEDEF/ CNAM

formation prévention des risques professionnels

·Tirant les enseignements des modalités de fonctionnement de ces partenariats pour 2023, **le service formation se propose pour l'année 2024 :**

- d'introduire un ticket d'entrée pour être référencé au sein du « club des organismes de formation associés » ;
- d'offrir un tarif préférentiel pour les actions de formation sélectionnées par les adhérents et de prévoir une commission pour la FESP en rémunération des activités de promotion et d'intermédiation entre les organismes et ses adhérents ;
- de développer le recrutement des alternants par une mise en relation de l'offre et de la demande avec les CFA partenaires ;
- de répondre à des appels à projet avec des organismes de formation partenaires.

LA FESP À VOTRE SERVICE

Service Formation

LES DÉMARCHES PRÉPARATOIRES AU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA CNSA

.

En 2017, la FESP et la CNSA ont signé une convention triennale 2017/2021 de modernisation et de professionnalisation des services d'aide à domicile (SAAD) pour un montant de 9 M d'euros, avec un co-financement à hauteur de 50%.
Cette convention était articulée autour de 4 axes :

AXE 1

Développer la performance par la télégestion et la téléphonie

AXE 2

Professionnaliser les équipes, de l'intervenant au dirigeant :

- alternance et tutorat
- compétences des dirigeants
- prévention des risques professionnels
- dimension psychosociale
- prise en main d'outils technologiques

AXE 3

Structurer l'offre : améliorer la qualité et collaborer (évolution des métiers, groupements, démarches qualité)

AXE 4

Pilotage de la convention

La convention FESP/CNSA a permis à de nombreuses entreprises de s'informatiser, d'acquérir un logiciel métier et de mettre en place la télégestion.
Un bilan de la convention mené par un prestataire extérieur en 2022, a confirmé la mobilisation des entreprises adhérentes de la fédération.
Dans la perspective du renouvellement de la convention, la FESP a lancé une consultation au premier semestre 2023 auprès de ses adhérents, afin de faire des propositions à la CNSA pour un nouveau programme 2023-2025. Un certain nombre de dirigeants ont été reçus par la CNSA en juillet 2023 afin de présenter les attentes des adhérents et les actions envisagées dans cette nouvelle convention.

En novembre 2023, la CNSA a transmis aux fédérations un guide fixant les axes d'interventions de la future convention, amenant à redéfinir fondamentalement l'architecture du projet, néanmoins déjà bien structuré. Depuis lors, de nombreux échanges ont eu lieu entre la Fédération et la CNSA pour définir les actions susceptibles d'être retenues et les valoriser, dans la perspective de signer la convention au cours du premier semestre 2024. La FESP a été accompagnée dans cet exercice par Rémi MANGIN, Directeur du pôle Evaluation et experts des politiques publiques au sein de la société de conseil, Autonomii, qui a apporté une aide précieuse s'agissant de l'argumentaire et du chiffrage des actions proposées.

LA FESP À VOTRE SERVICE

Service Formation

BPI FRANCE :

La FESP est à l'initiative d'un programme « Accélérateur » à destination des entrepreneurs de SAP qui s'inscrivent dans un projet de développement. Ce programme d'accélération lancé en 2019 est centré autour des besoins des petites entreprises qui ont plus de 3 ans d'existence, moins de 50 salariés et qui réalisent un CA compris entre 2 et 10 millions d'euros. Il s'articule autour de 3 leviers : un conseil incluant un suivi personnalisé, une formation avec une grande école et des rencontres filières. Le lancement est prévu pour décembre 2024. Le programme est soutenu financièrement à 50% par la Direction Générale des Entreprises et ouvert à 30 entreprises du secteur.

PCRH ILE DE FRANCE :

Avec l'OPCO EP et la DREETS Ile de France, la FESP a été retenue pour mettre en place une prestation de conseil en ressources humaines (PCRH) collectif à destination des entreprises de SAP d'Ile de France sur la thématique « des difficultés de recrutement dans le secteur ». Le projet consiste à accompagner individuellement 7 entreprises sur leur problématique de recrutement et d'animer des ateliers collectifs avec les adhérents. Le résultat attendu est de mettre en place des process de recrutement et d'intégration plus adaptés.

RÉPONSE À DES APPELS À PROJETS :

Le service Formation a été amené à répondre à des appels à projets au cours de l'année 2023, dont certains ont été finalisés dans l'année tandis que d'autres ne le seront qu'en 2024.

DREETS ILE DE LA RÉUNION :

Un soutien au projet de formation sur la thématique des équipes autonomes.
Ce projet a été mis en place avec le référent Jean-Hugues Grondin et animé par Arnold Fauquette, membre fondateur du collectif les Humains d'abord et dirigeant de Vivat. Une quinzaine d'entreprises ont bénéficié de ce programme.

AMA CAMPUS – NOUVELLE AQUITAINE :

Partenaire d'Ama Campus, organisme de formation dédié au SAP, la FESP a été associée à un projet en Nouvelle Aquitaine consistant à créer des outils de formation innovants pour les activités de service à la personne avec le soutien financier de la banque des territoires et de la Caisse des Dépôts.

APPEL À PROJET VAE INVERSÉE :

Avec un organisme de formation partenaire, Skill and You et Enthéor, organisme spécialisé en validation des acquis de l'expérience, la FESP a été retenue par la DGEFP pour une expérimentation visant à intégrer des actions de formation professionnelle dans des contrats de professionnalisation (VAE inversée) : 30 dans le domaine de la petite enfance, 35 dans celui des métiers du Grand Age.

LA FESP À VOTRE SERVICE

Partenariats

IMPACT

RÉSULTATS

La fédération a établi deux types de contrats de partenariats à savoir :

- Une adhésion annuelle à la fédération représentée par un « ticket d'entrée », donnant accès aux partenaires à l'ensemble des évènements et des actions de la fédération,
- Un contrat d'apporteur d'affaires, ramenant la FESP à percevoir un pourcentage sur les contrats conclus entre les partenaires et les adhérents.

Le pôle **partenariat** **a généré** **57 381 euros** **pour l'année civile** **2023**

De nombreuses offres ont été négociées pour les adhérents de la fédération comme par exemple :

- Une réduction sur le prix de l'adhésion à un service/ produit
- Plusieurs mois offerts à un service/ produit
- Une phase de test offerte du service/ produit durant un mois
- Réduction directe du prix d'achat de matériel

LA FESP À VOTRE SERVICE

Partenariats

CETTE ANNÉE, LA FÉDÉRATION A RÉALISÉ DIFFÉRENTES ACTIONS AVEC SES PARTENAIRES :

- Réalisation de Webinaires communs, à destination des adhérents de la FESP,

- Participation de partenaires à des commissions métier FESP, en fonction de leur cible client,

- Elaboration et développement de pages partenaires propres à chaque structure. La page est composée des éléments suivants : Qui est le partenaire ? A quel besoin répond le partenaire ? Quel(s) avantage(s) négocié(s) par la fédération pour ses adhérents ? Sont ajoutés en annexes des vidéos explicatives ainsi qu'un lien de souscription dédié,

- Réalisation, pour certains partenaires, d'une interview avec le/la dirigeant(e). Cet échange permet au partenaire de s'adresser aux adhérents, en faisant valoir la valeur ajoutée de son produit/service. Ces interviews ont été relayées via le site internet, la newsletter et les réseaux sociaux de la FESP.

- La participation (selon la nature des partenariats) aux évènements FESP :

1. Soirée des référents : Organisée et financée par le partenaire Xelya (ou XIMI).
2. Salon des SAP : 5 partenaires présents sur le stand FESP dans le but d'échanger avec les adhérents FESP et de profiter de la visibilité offerte par leur présence sur le stand.
3. Assises Nationales de la FESP au MEDEF Paris : Présence de 5 partenaires avec un stand chacun lors des deux journées d'Assises. La possibilité d'échanger avec les adhérents tout au long des deux jours, notamment sur les temps de poses et de déjeuner.

- Possibilité offerte aux nouveaux partenaires, de présenter leur solution/service auprès du Conseil d'Administration de la FESP et du SESP.

LA FESP À VOTRE SERVICE

Service Partenariat

En 2023, la fédération conclut **6 nouveaux partenariats** s'ajoutant aux 15 autres conclus les années précédentes, à savoir :

MY TRIBU

MyTribu, qui permet aux salariés des entreprises de SAP de bénéficier des avantages d'un CSE en profitant des meilleurs avantages sur une sélection de voyages, loisirs, mode, maison…

FINENSE

Finense, qui une carte de paiement pilotée en temps réel permettant de confier de l'argent à un tiers en toute sécurité : auxiliaire de vie, aide à domicile…, un assistant personnel automatisé pour faire les comptes et le budget, une application en ligne pour tout suivre en temps réel.

LAYAN

Layan est une solution SaaS dédiée au recrutement et au suivi des candidatures (ATS), qui s'adresse aux PME et aux ETI. Cet outil de recrutement permet de multi-diffuser les offres, de centraliser les candidatures et de collaborer sur les offres d'emploi.

OODRIVE

Oodrive qui propose aux entreprises de sauvegarder des données et ainsi de protéger les processus sensibles de bout en bout. La e-Signature permet d'envoyer et de signer des accords de façon sécurisée de tous lieux et sur tous les appareils.

OPINION SYSTEM

Opinion System est un institut de sondage indépendant spécialisé dans les avis clients. Véritable tiers de confiance entre les professionnels et les consommateurs, Opinion System inscrit la qualité au cœur de ses valeurs tant sur sa démarche que sur son approche de la relation clients au quotidien.

JAVELO

Javelo qui propose une application de gestion des objectifs permettant à une entreprise de dynamiser l'engagement de ses collaborateurs tout en mesurant de façon transparente leur performance. Elle implique ainsi les collaborateurs dans leur travail et dans la stratégie globale de l'entreprise. Le logiciel facilite la création, l'assignation et le suivi en temps réel de tous les objectifs dans un espace de collaboration simple d'utilisation.

LA FESP À VOTRE SERVICE

Service Partenariat

La fédération a aussi renoué avec d'anciens partenaires à savoir :

SAINT LOUIS RECOUVREMENT

Saint Louis Recouvrement accompagne les clients en les aidant à recouvrer leurs créances impayées au plus vite à travers trois moyens d'actions : le recouvrement amiable, le recouvrement juridique et la formation. ils conseillent les clients afin de favoriser le recouvrement amiable et de limiter le recouvrement judiciaire.

OCTOPOST

OctoPost est une solution multicanal qui permet de gérer l'ensemble des communications, papier ou électronique, via courrier postal, email ou sms, en mettant à disposition de ses clients une application en ligne dans laquelle ils peuvent déposer leur courrier de manière unitaire ou massive. OctoPost se charge ensuite dans leurs usines de l'impression, de la mise sous pli et de l'affranchissement.

PERSPECTIVES POUR 2024

En matière de partenariat, comme pour les autres domaines d'activités, la FESP se préoccupe de répondre au mieux aux besoins de ses adhérents.

En 2023 elle s'est attachée à trouver des profils réellement intéressants au regard des préoccupations des entreprises adhérentes, et entend poursuivre sur cette lancée en 2024.

2ÈME PARTIE

PORTER LA VOIX DES ADHÉRENTS

Porter la voix des adhérents auprès de nombreux partenaires, notamment institutionnels, constitue l'une des principales missions de la FESP.

Cette mission a pris des formes diverses, en l'adaptant au plus près des préoccupations propres à chacun de ses interlocuteurs, tout en gardant constamment à l'esprit la défense des intérêts de ses membres.

C'est ainsi qu'elle est devenue **l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics et des instances nationales** dont les décisions impactent au quotidien le fonctionnement des entreprises de SAP.

AGIR POUR LE DIALOGUE SOCIAL

CRÉDIT D'IMPÔT

La FESP, comme elle l'a toujours fait jusqu'alors, **s'est mobilisée au service de ses adhérents,** dans le cadre d'un dialogue social constructif, portant leur voix **auprès des décideurs.**

Cette année, le crédit d'impôt s'est trouvé une fois encore **menacé lors de la discussion du PLF et du PLFSS,** considéré par certains comme une niche fiscale.

PETITE ENFANCE

La nouvelle étude Wyman commanditée par la FESP venant en complément à celle confiée en 2012, au cabinet Oliver Wyman, a permis :

- ·de faire le constat de l'effet vertueux des aides fiscales consentis par l'Etat
- ·de démontrer que le développement de l'offre répondait en partie à une forte dynamique des besoins
- ·de faire apparaître les bénéfices indirects pour les comptes publics

Cette étude nous offre ainsi une base d'arguments solide dans nos rapports avec nos partenaires institutionnels.

MAINTIEN À DOMICILE

AGIR POUR LE DIALOGUE SOCIAL

LE SOUTIEN DU GOUVERNEMENT AU CRÉDIT D'IMPÔT SAP

Le secteur des services à la personne permet aujourd'hui la réalisation quotidienne de 26 activités pour plus de 4 millions de particuliers sur tout le territoire national. Ce secteur, organisé autour d'un crédit d'impôt versé aux utilisateurs de ces services, compte plus de 1,4 millions de salariés.

Depuis 2017 la FESP n'a cessé de militer pour la mise en place du dispositif d'avance immédiate du crédit d'impôt (Avim) SAP, coconstruit avec le Gouvernement. La mise en place de ce dispositif a permis :

- La création de dizaines de milliers d'emplois au sein des principaux groupes adhérents de la FESP et plus de 50 000 au sein du secteur ;
- Un accès facilité à des millions de foyers de la classe moyenne aux services à la personne par l'amélioration de leur pouvoir d'achat notamment dans les territoires ruraux et ultra marins.

La FESP a salué le total soutien du gouvernement en faveur du secteur, et en particulier du Ministère de l'Economie et des Finances, et s'est félicitée, une fois encore, à l'occasion de l'examen des textes financiers de l'automne, d'avoir contribué au maintien du crédit d'impôt SAP et au mécanisme de l'avance immédiate en proposant des mesures concrètes et sécurisantes tant pour les familles que pour les finances publiques.

Rançon de ce succès, des fraudes à l'Avim ont été détectées en fin d'année dernière venant en entacher la réussite. Ces fraudes, réalisées notamment à travers le dispositif d'acompte, menaçaient la survie du dispositif. Quelques structures et patrons malhonnêtes ont profité de ce système pour demander le paiement de prestations non réalisées et encaisser ainsi du crédit d'impôt indu.
A l'automne 2023, un abaissement des sommes versées pouvant aller jusqu'à 6000 euros avait été envisagé par le gouvernement pour financer la lutte contre la fraude, cette intention ayant en définitive été abandonnée.

Des solutions fortes pour sécuriser le dispositif telles que :
- limiter l'accès des dispositifs Avim (avec le système d'acompte de 50%) aux seules entreprises ayant une certaine ancienneté ;
- rendre obligatoire un dépôt de garantie pour l'AVIM

ont été mises en place à l'initiative de la FESP et soutenues par le gouvernement.

Des orientations proches ont été prises dans le cadre de l'examen du texte lors de la nouvelle lecture du PLFSS.

La FESP a poursuivi avec les services compétents un travail afin de renforcer le dispositif et lutter contre une fraude inacceptable qui aurait pu remettre en cause un mécanisme ouvrant à de nouvelles catégories de Français aux revenus plus modestes, de bénéficier des services à domicile.

AGIR POUR LE DIALOGUE SOCIAL

LA FESP CONFIRMÉE DANS SA PLACE DE FÉDÉRATION LEADER DES SERVICES À LA PERSONNE

Par arrêté du 13 décembre 2021 du ministre du Travail qui fixe la liste des organisations professionnelles représentatives ainsi que leurs poids respectifs, la FESP avait été reconnue comme étant la première fédération des services à la personne. Cette représentativité avait été appréciée au regard du nombre d'entreprises appartenant à ladite fédération professionnelle et du nombre de salariés qu'elles représentent.

La Fedesap avait introduit une demande devant le Tribunal administratif de Paris visant à l'annulation de cet arrêté du ministre du travail. Cette demande était rejetée dans un premier temps par le Tribunal administratif, la décision étant confirmée par un arrêt de la cour administrative d'appel de Paris du 16 février.

Cette décision confirmait le fait que la FESP était bien la première organisation professionnelle du secteur des services à la personne, et cela depuis 25 ans. Elle a contribué à structurer le secteur en travaillant à la création du crédit d'impôt et celui de l'avance immédiate ; deux dispositifs essentiels pour les SAP.

Pour Brice Alzon, président de la FESP cette première place est due au fait que « nous représentons tous les métiers du secteur, de la petite enfance en passant par le soutien scolaire, jusqu'au maintien à domicile. La FESP et le SESP accompagnent les français ainsi que les territoires pour répondre aux besoins de tous les citoyens. Nous parlons de "maison commune", parce que c'est notre ADN.

AGIR POUR LE DIALOGUE SOCIAL

LA FESP PROPOSE UNE REVALORISATION SIGNIFICATIVE DES SALAIRES DES MÉTIERS DE LA BRANCHE

En fin d'année 2022 et dans les premiers mois de 2023, les services d'aide et d'accompagnement à domicile ont subi de plein fouet la hausse du coût de la vie et celle du coût du travail, répercutées par des hausses du smic (5 en 18 mois). Aussi devenait-il difficile pour les structures de faire face aux augmentations de charges, alors que :

- la masse salariale représente 86% de leurs prix facturés,
- les SAAD, majoritairement des TPE ou PME, sont contraints réglementairement dans la fixation de leur prix ;
- le taux de progression des prestations a été fixé à hauteur de 7,36% par les ministères de l'économie et des finances et des solidarités, inférieur au taux de l'inflation et des hausses du SMIC survenus en 2022 ;
- le montant des prestations Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et Prestation de compensation du handicap (PCH) à destination des personnes dépendantes ou en situation de handicap a été fixé pour 2023 à 23 € par heure alors que le prix de revient horaire (toutes charges confondues) a été évalué à 26 €.

Aussi la FESP a-t-elle interpellé les pouvoirs publics afin qu'une solution soit trouvée rapidement pour que le service de soutien à domicile soit effectif et que les bénéficiaires puissent faire le choix de se faire accompagner à domicile pour la prise en charge du handicap ou de la dépendance.

En janvier 2023 la FESP a proposé aux organisations syndicales de la branche des services à la personne un accord salarial revalorisant significativement les salaires des métiers de la branche, dans un contexte d'inflation et de hausse du coût du travail. En cohérence avec les enjeux d'attractivité et de valorisation des métiers portés de longue date par la FESP, elle a proposé de revaloriser le premier niveau de classification figé sur le niveau du Smic depuis près de 10 ans, ainsi que tous les autres niveaux en augmentant également les écarts en vigueur jusqu'alors et, notamment, le premier, qui était aligné depuis la création de la branche sur le niveau du Smic.. Cet accord était signé quelques temps plus tard par la majorité des partenaires sociaux.

Cette proposition s'inscrit dans une vision pluriannuelle de revalorisation des métiers engagée par la principale Fédération du secteur FESP, indispensable pour répondre aux besoins du secteur évalués à 1 million d'emplois d'ici 2030.

AGIR POUR LE DIALOGUE SOCIAL

L'ÉTUDE IGAS SUR LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL ET LA PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE DANS LES CRÈCHES

En juillet 2022, le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées faisait part, devant le comité de filière «petite enfance» de son intention de saisir l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) dans le contexte de plusieurs signalements de dysfonctionnements en crèche, faisant eux-mêmes suite au décès tragique d'une fillette survenu au mois de juin à Lyon.

En diligentant ce rapport, la volonté du ministre était de disposer pour la première fois d'un état des lieux de la sécurité et de la bientraitance des enfants accueillis en crèche, de faire la lumière sur les manquements constatés et de disposer de propositions concrètes visant à assurer une amélioration de la qualité d'accueil dans ces établissements.

À l'issue de huit mois de travaux, le ministre décidait, en avril 2023, d'en partager les grandes orientations avec les membres du comité de filière « petite enfance », dont la FESP est membre.

Le rapport fait état d'un certain nombre de constats, dont ceux portant sur une qualité d'accueil hétérogène, avec des établissements de grande qualité, portés par une réflexion pédagogique approfondie, mais aussi des établissements de qualité très dégradée et une pénurie de professionnels de la petite enfance résultant de la perte d'attractivité de ces métiers,

Le ministre faisait à cette occasion part de sa volonté de se saisir des conclusions de ce rapport pour agir rapidement sur l'amélioration de la qualité d'accueil du jeune enfant. dans le cadre du projet de service public de la petite enfance et invitait toutes les parties-prenantes à travailler en profondeur, sur la base des principes établis par la charte de qualité d'accueil du jeune enfant.

La FESP, qui représente 1 100 entreprises de crèches et de micro-crèches ainsi que 850 entreprises de garde d'enfant à domicile a étudié avec attention le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales, pour lequel elle avait été auditionnée, et ses différentes recommandations.

AGIR POUR LE DIALOGUE SOCIAL

- La FESP a dénoncé les cas très graves reportés dans le rapport qui appellent à des contrôles renforcés ;

- La FESP a réaffirmé néanmoins que ces dysfonctionnements ne concernaient qu'une proportion infime des acteurs et ne devaient pas venir jeter l'opprobre sur l'ensemble du secteur ;

- La FESP a tenu à saluer le travail des gestionnaires et des professionnels engagés au quotidien pour assurer un accueil qualitatif et sécurisé des enfants ;

- La FESP a par ailleurs rappelé qu'elle et ses adhérents s'attachaient au quotidien à renforcer les contrôles, et à assurer au quotidien la qualité des différents modes d'accueil et qu'elle avait œuvré à plusieurs reprises pour renforcer les normes de fonctionnement et architecturales sur le sujet de la sécurité de la qualité de la prestation, dont, tout récemment, la systématisation du contrôle des antécédents judiciaires de tous les professionnels et bénévoles intervenants auprès des enfants.

La FESP et l'ensemble de ses adhérents se sont pleinement mobilisés pour travailler sur les propositions préconisées par l'IGAS pour renforcer la qualité et la sécurité dans le secteur.

Elle a rappelé la mise en œuvre de politiques ambitieuses de la part du Gouvernement permettant le développement de tous les modes d'accueil, indépendamment de la nature juridique (associations, entreprises privées, acteurs publics) dans tous les territoires tout en garantissant le bon respect des critères qualitatifs indispensables.

Le recours aux différents modes de garde, crèche, micro-crèche, garde à domicile est pour la FESP la réponse incontournable aux besoins des familles qui peuvent ainsi maintenir un réel équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle.

AGIR POUR LE DIALOGUE SOCIAL

LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION (COG) 2023-2027 DE LA CNAF

De son côté, la CNAF s'est mobilisée pour favoriser le développement d'une offre de qualité dans le cadre du service public de la petite enfance ainsi que la réforme du complément de libre choix du mode de garde (CMG) permettant de rapprocher les restes à charge des familles entre les différents modes d'accueil au travers de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2023-2027 de la branche Famille de la Sécurité sociale, signée le 11 juillet 2023

La COG a cependant décidé de faire l'impasse sur la part des acteurs privés dans l'offre de garde et de ne pas accompagner financièrement les familles souhaitant avoir recours aux micro-crèches ou entreprises de garde à domicile, de même qu'elle n'a pas prévu d'accompagner ces mêmes structures dans leurs investissements.

Elle allait ainsi, à complet contrecourant des dynamiques du secteur en termes de créations de solutions d'accueil, qui reposent essentiellement sur les acteurs privés : crèches, micro-crèches, entreprises de garde à domicile. A contrecourant également des contributions patronales qui représentent 60 % du financement de la Branche famille.

C'est donc avec beaucoup d'étonnement que la FESP a constaté que dans le volet qualité seules les crèches et les assistantes maternelles étaient susceptibles de bénéficier de financements de l'Etat pour la revalorisation salariale de leurs intervenants alors qu'il était expressément convenu que cela devait concerner tous les acteurs de la petite enfance sans distinction. C'est avec le même étonnement que la FESP a accueilli la contrainte de la présence de deux professionnels uniquement en micro-crèches. Ces contraintes supplémentaires, qui ciblent sans raison les micro-crèches, vont entraîner des conséquences financières et humaines délétères pour cette « offre d'accueil ».

La FESP a alerté à nouveau sur l'impact qu'aurait cette mesure si elle n'était pas accompagnée financièrement par la branche Famille et si elle n'était pas étudiée au regard de la situation de l'emploi dans les territoires.

AGIR POUR LE DIALOGUE SOCIAL

PERMETTRE AUX FAMILLES DE RECOURIR AUX MODES D'ACCUEIL DE LEURS CHOIX TOUT EN PRÉSERVANT L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE DES STRUCTURES

La Fédération des entreprises de services à la personne (FESP) seule fédération à représenter tous les modes d'accueil (crèche, micro-crèche, garde à domicile) a alerté de longue date sur le besoin de créer 200.000 solutions d'accueil pour donner à toutes les familles la solution d'accueil de leur choix au plus près de leur domicile.

A chaque famille doit correspondre un mode de garde, en fonction de ses besoins spécifiques. La réponse doit être adaptée, flexible, multiple afin de prendre en compte leur désir, la particularité des lieux de vie et des territoires et des formes d'emplois et leur permettre une conciliation vie personnelle et professionnelle. La qualité d'accueil et la réponse aux besoins doivent être les seuls critères de sélection et non pas la contrainte financière ou l'absence de solutions.

Pour répondre aux besoins des familles le secteur a besoin de 50 000 professionnels supplémentaires d'ici à 2030. Afin de développer les solutions d'accueil dans les territoires, il est nécessaire de renforcer les actions de valorisation et de professionnalisation pour continuer de susciter l'intérêt de ces métiers porteurs de sens et permettre une évolution professionnelle pour chaque salarié.

A cet effet, en 2023, la FESP a contribué et continue d'œuvrer pour :

- Accompagner financièrement les familles pour accéder à la solution d'accueil de leur choix ;
- Multiplier des contrôles qualité en s'appuyant sur des normes nationales et opposables à tous ;
- Disposer de politiques familiales adaptées aux réalités économiques des structures (revalorisation de la PSU et de la Paje) ;
- Généraliser les aides à l'investissement et à la modernisation ;
- Assurer un contrôle systématique du bulletin numéro 2 du casier judiciaire de tout intervenant et leur non inscription au Fijais V ;
- Exiger un entretien d'embauche en physique ;
- Déployer chaque année une campagne nationale sur les métiers ;
- Accompagner la revalorisation salariale de tous les acteurs ;
- Valoriser et encourager la professionnalisation et la formation des salariés ;
- Rendre éligibles tous les professionnels du secteur au bonus attractivité.

AGIR POUR LE DIALOGUE SOCIAL

NOUVEAU REPORT DE LA LOI « BIEN VIEILLIR » : LA FESP DEMANDE UNE LOI DE PROGRAMMATION

La conférence des présidents de l'Assemblée nationale a acté une nouvelle fois le report de la proposition de loi «Bien vieillir», malgré les engagements du Gouvernement.

La FESP et les fédérations du secteur ont fait savoir au gouvernement que le Grand âge méritait un débat sérieux se traduisant par la mise en œuvre de mesures d'urgence, ainsi qu'une réforme pérenne des modalités d'organisation et de financement de l'aide à domicile dans les territoires pour permettre de soutenir les structures et les familles. En effet, sans action forte et immédiate, ce sont 800.000 bénéficiaires dépendants à domicile qui ne pourraient pas être accompagnés dans la prise en charge de leur vieillissement alors que 90% d'entre eux veulent rester à domicile.

Elles ont fortement rappelé que seule une loi de programmation permettrait d'inscrire la problématique du grand âge comme une priorité qu'impose le choc démographique. La FESP a appelé à prendre des mesures de nature à créer les conditions d'une égalité d'accès pour tous les acteurs et à permettre aux bénéficiaires, quel que soit le choix de la structure, d'être accompagnés de manière homogène et sécurisée indépendamment de leur lieu de résidence, et leur garantir ainsi le respect de leur libre choix et la mise en place d'une véritable branche de l'autonomie.

La FESP a donc également appelé le gouvernement et les parlementaires à remettre ce texte à l'ordre du jour le plus vite possible pour discuter de ces propositions et créer les conditions d'une société accueillante pour les personnes en perte d'autonomie.

AGIR POUR LE DIALOGUE SOCIAL

AIDE À DOMICILE : LA FESP DEMANDE L'APPLICATION URGENTE D'ACTIONS CONCRÈTES ET IMMÉDIATES POUR LA PÉRENNITÉ DU SECTEUR

En juin 2023, devant le Conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), le ministre des solidarités et des familles avait indiqué, concernant le financement de l'aide à domicile, que le système de financement de l'aide à domicile était désormais devenu trop complexe et qu'il souhaitait le voir réformé en profondeur. La FESP avait accueilli favorablement ces annonces, mais avait rappelé que ces dernières devaient être rapidement suivies d'actions concrètes sous peine de voir une augmentation des défaillances des professionnels du secteur qui assurent quotidiennement l'aide à domicile des personnes dépendantes et/ou handicapées.

La FESP avait ainsi rappelé que les enjeux liés à l'aide à domicile nécessitaient une approche globale, englobant l'ensemble des professionnels du secteur, et la cessation des freins au développement des acteurs sur les territoires. Depuis le 1er janvier 2023, les structures d'aides à domicile ne peuvent en effet plus s'implanter librement, sauf appels à projets lancés au bon vouloir des départements. L'obligation préalable d'appels à projets organise en elle-même la pénurie à court ou moyen terme.

La FESP rappelait également l'impérieuse nécessité :

- de reconnaître la valeur réelle des prestations réalisées par les structures et de permettre aux bénéficiaires de pouvoir accéder financièrement à ces services, en cessant de financer une heure d'intervention pour accompagner une personne fragile à 23 €, alors que la caisse nationale d'assurance vieillesse fixe à 25,60 euros la prise en charge d'une heure d'accompagnement des bénéficiaires non dépendants ;
- de mettre en place un tarif socle pour les mandataires, dont les bénéficiaires sont accompagnés de manière hétérogène dans les territoires ;
- de porter le tarif socle à 26 euros, afin de reconnaître la qualité et le travail réalisés par les acteurs à sa juste valeur, plutôt que de déployer une dotation complémentaire, instituée par la loi de financement de la sécurité sociale de 2022, qui ajoute des obligations supplémentaires à certaines structures, sans que celles-ci ne soient applicables à tous les acteurs ;
- de permettre aux usagers de bénéficier d'un accompagnement sans que son reste à charge ne varie selon la qualité de l'acteur qui délivre la prestation, ce qui amène un nombre non négligeable d'entre eux à renoncer en partie ou en totalité à des prestations, faute d'y accéder financièrement ;
- de soutenir les professionnels de l'aide à domicile par une revalorisation significative des salaires et la mise en place d'organisations du travail appropriées, qui ne peuvent s'envisager que par la fixation de tarifs de prises en charge réalistes par les pouvoirs publics.

AGIR POUR LE DIALOGUE SOCIAL

MAINTIEN À DOMICILE : COÛT DES PRESTATIONS DES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

Dans le domaine du maintien à domicile, l'année 2023 a notamment été marquée par :

- Plusieurs augmentations successives du SMIC ;
- Plusieurs accords salariaux au sein de la CCN SAP
- Une forte inflation
- L'introduction de la réforme des Services Autonomie à Domicile.

En 2023, le pourcentage d'augmentation des prix a été fixé à 13,02%, soit une augmentation de 4,06 % par rapport à l'année précédente et les coûts des services, est passé de 11,83 à 12,6 soit 6,26 %.

S'ajoutent à ces deux évènements plusieurs revalorisations conventionnelles intervenues en 2023 ou fin 2022 : avenant du 29 mars 2022 applicable à compter du 1er décembre 2022 portant majoration de la prime d'ancienneté et des indemnités kilométriques.

Les différents accords salariaux intervenus en 2023 ont fixé des minima conventionnels supérieurs au SMIC avec pour objectifs de maintenir les écarts entre les différents coefficients. De plus, par trois arrêts rendus en formation plénière, la chambre sociale de la Cour de cassation a fait évoluer sa jurisprudence relative à la prescription du droit à congés payés avec la reconnaissance du droit à l'acquisition de congés payés durant les périodes d'arrêt maladie.

Cette mesure implique notamment pour les employeurs un paiement rétroactif pour les périodes de l'année 2023 pendant lesquelles les salariés étaient en arrêt-maladie, ce qui augmentera le coût de la masse salariale des structures, à hauteur de 2%.

AGIR POUR LE DIALOGUE SOCIAL

Enfin, la clause d'actualisation automatique des salaires en cas d'augmentation du Smic, inscrite à la Convention collective nationale des entreprises de services à la personne a entraîné une augmentation attendue des charges salariales compte tenu de la revalorisation du Smic annoncée au cours du 1er trimestre de l'année 2024, à hauteur de 3.99%.

La prise en compte de ces différents éléments conduit à une augmentation des charges évaluées à 13,02 %, compte tenu de :

- L'augmentation du plafond de la Sécurité sociale (+6,9 %) qui entraine une augmentation des cotisations indexées sur ce plafond (mutuelles santé/prévoyance) ;
- L'augmentation intervenue en janvier du taux brut de la cotisation ATMP (3,55 % à 3,78 %) etc.

Les fédérations, au premier rang desquelles la FESP, ont donc demandé à ce que le taux d'augmentation des tarifs intègre une vision prospective de ce que devrait être le « juste prix » pour que les SAAD et les futurs SAD puissent :

- accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie et les personnes en situation de handicap à domicile ;
- être en mesure de répondre au défi de l'attractivité des métiers c'est à dire être en mesure de recruter des intervenants à domicile et de les « rémunérer convenablement ».
- compenser les charges induites par la reconnaissance rétroactive du droit à l'acquisition de congés payés durant les périodes d'arrêt maladie des salariés.
- pouvoir mettre en place la réforme des services autonomie à domicile et ainsi faire face aux charges complémentaires entrainées par les nouvelles obligations imposées au secteur du Domicile.

Cette évaluation du « juste prix » de l'heure d'intervention n'intègre pas les nouvelles charges issues de la réforme des SAD et l'obligation réglementaire pour l'ensemble des services d'aide à domicile de se conformer au nouveau cahier des charges (volet aide et accompagnement).

AGIR POUR LE DIALOGUE SOCIAL

PARUTION DU DÉCRET FIXANT LES PRINCIPES D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES AUTONOMIE À DOMICILE

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 a prévu la transformation des SIAD et des SAAD en « services autonomie » (SAD) dont les modalités de fonctionnement et les conditions d'organisation ont été précisées par un décret publié au Journal Officiel du 16 juillet 2023, ainsi que le cahier des charges.

La publication de ce décret a acté le commencement de la période transitoire de deux ans laissés aux SAAD et SIAD pour se mettre en conformité et se transformer en services autonomie.

Ce décret a notamment prévu :

- les modalités de transformation des SAAD et SIAD en Services autonomies mixtes (qui proposent du soin en direct) ou non mixtes (qui ne réalisent pas de soins en direct) ;
- l'obligation pour les SIAD de se transformer en SAD mixtes en se rapprochant d'un SAAD ou en demandant une autorisation d'aide à domicile auprès du département ;
- le choix pour les SAAD de continuer à ne faire que de l'aide en devenant SAD non mixtes, sous réserve de se mettre obligatoirement en relation avec un acteur réalisant du soin (infirmier libéral, centre infirmier, Services autonomies mixtes) ou d'orienter les bénéficiaires vers celui-ci ;
- le choix pour les SAAD de choisir une transformation en SAD mixtes, en se rapprochant d'un SIAD ou en sollicitant une autorisation de soins auprès de l'ARS

Le décret prévoit également en annexe un cahier des charges faisant état des exigences auxquelles sont soumis les services autonomie.
La mise en œuvre de cette réforme a été pilotée par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), Elle a été accompagnée par la publication régulière d'outils et de ressources pratiques (foires aux questions, notice d'information, fiches technique, guides…) mis à disposition des acteurs par le ministère, la CNSA, l'Agence nationale de la performance sanitaire et médicosociale (Anap)

Le service juridique de la FESP a organisé 3 webinaires :

- le 24/03/2023 se préparer à la réforme des services à domicile :
- le 09/06/2023 services autonomie : les enjeux de la réforme ;
- le 19/07/2023 réforme des services autonomie.

Et s'est tenu à la disposition de ses adhérents pour répondre à toutes leurs interrogations et demandes d'accompagnement.

AGIR POUR LE DIALOGUE SOCIAL

LES MENACES PESANT SUR LA PÉRENNITÉ ÉCONOMIQUE DES ACTEURS DU GRAND ÂGE

En 2023, les entreprises d'aide et d'accompagnement à domicile ont été fortement impactées par des augmentations du Smic, des augmentations de charges ainsi que par l'inflation croissante. Se sont ajoutées à ces augmentations l'impact de la réforme des SAD et les nouvelles obligations issues du décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile et de son cahier des charges.

Le niveau de tension du secteur a atteint un stade inédit. Le nombre de structures en difficulté n'a jamais été aussi élevé, le nombre de défaillances en juin 2023 étant équivalent à la totalité de celles survenues en 2022. Ces hausses importantes du coût du travail et de la vie n'ont pas pu être supportées par les Saad qui ne peuvent légalement pas augmenter leurs prix en cours d'année.

La FESP a interpellé le gouvernement en listant toutes les dépenses réellement supportées par les structures en 2023. Elle a insisté sur la nécessité d'obtenir un taux d'encadrement des prix pour 2023 à la hauteur des dépenses que supportent ses adhérents depuis le début de l'année.

Elle a demandé au gouvernement de publier rapidement un arrêté d'encadrement des prix pour 2023 d'au moins 11,32% montant tenant compte des revalorisations du Smic et des charges supportées par les SAAD, d'autant que les entreprises privées d'aide à domicile sont les seules à n'avoir bénéficié d'aucun financement public pour revaloriser les salaires de leurs intervenants.

Elle a également rappelé qu'un tarif national socle à 23 € en 2023 était bien en deçà du coût de revient d'une heure à domicile (32 € par heure) et qu'une dotation complémentaire qualité mal déployée sur les territoires n'avaient en rien permis aux services de compenser les fortes augmentations de leur masse salariale (augmentations multiples du Smic et revalorisation des minima conventionnels dans les branches).

L'ensemble des acteurs du maintien à domicile se sont accordés pour considérer que la tarification devait être revue dans sa globalité pour assurer la pérennité financière des structures. Les tarifs fixés sont en effet très fréquemment inférieurs aux prix de revient, ne sont pas à la hauteur des besoins, ne tiennent pas compte du taux d'inflation ni des autres augmentations objectives des coûts.

Face aux tensions sur le recrutement que connaissent les 2 500 SAAD entrepreneuriaux du secteur, la FESP a insisté sur la nécessité de mettre en place toutes les conditions d'une revalorisation salariale des professionnels du secteur et, ce faisant, la continuité des parcours professionnalisants.

AGIR POUR LE DIALOGUE SOCIAL

LANCEMENT DE LA FEUILLE DE ROUTE INTERMINISTÉRIELLE « STRATÉGIE BIEN VIEILLIR »

Notre pays est confronté à une urgence démographique liée au vieillissement de sa population, qui va changer le visage de la société. Pour y répondre le Gouvernement a mis en place une nouvelle méthode nommée « la Fabrique du Bien vieillir », menée dans le cadre du Conseil National de la Refondation pendant 6 mois, d'octobre 2022 à mars 2023, au niveau national et local avec l'ensemble des acteurs. Le CNR bien vieillir s'est terminé par un séminaire national de restitution le 4 avril 2023, avec plus de 500 participants, en présentiel et en distanciel.

Dans le prolongement de cette démarche, en novembre 2023, la ministre des Solidarités et des Familles a présenté les étapes de la stratégie « Bien vieillir », à l'occasion du lancement de la feuille de route interministérielle. Cette feuille de route s'articulait autour des quatre axes suivants :

1. Prendre en compte de nouveaux besoins et reconnaître la place des séniors
2. Donner le choix de vieillir où l'on souhaite
3. Accompagner les solidarités entre générations
4. Garantir les droits et la participation des citoyens âgés

La FESP a salué les annonces faites lors de la présentation de la feuille de route, qui traduisent une prise en compte des enjeux du choc démographique à venir. Elle s'est pleinement inscrite dans cette démarche de travail qui doit se traduire en mesures concrètes et concertées avec l'ensemble des acteurs. Elle s'est félicitée de la création d'une délégation interministérielle pour les métiers du médico-social, qui devrait permettre de créer de l'appétence pour les métiers de l'aide à domicile. Elle a enfin pris note de l'annonce d'une loi de programmation sur le grand âge, attendue par l'ensemble du secteur depuis plusieurs années.

Dans le cadre des concertations à venir pour donner vie à cette feuille de route, la FESP propose d'apporter sa contribution en :

- Participant à une réflexion autour de la logique de tarification, en rénovant un système qui, aujourd'hui, segmente le travail des auxiliaires de vie ;
- Instaurant d'une obligation de formation ou d'expériences préalables pour tous les intervenants du secteur de l'aide à domicile ;
- Généralisant la culture du contrôle, à l'instar des EPHAD, afin de lutter contre les phénomènes de maltraitance au sein de la filière.

AGIR POUR LE DIALOGUE SOCIAL

PROJET DE LOI IMMIGRATION : LE CHOC DÉMOGRAPHIQUE NÉCESSITE DE RÉTABLIR L'ARTICLE 3

Le 14 novembre 2023 le Sénat avait adopté en première lecture le projet de loi pour « contrôler l'immigration, améliorer l'intégration », ayant notamment pour objectif « d'assurer une meilleure intégration des étrangers par le travail et la langue ».

Dans sa version initiale, le projet de loi prévoyait de créer, à titre exceptionnel, pour les métiers en tension, une carte de séjour « travailleur temporaire » ou « salarié » d'une durée d'un an et modifiait d'autres dispositions concernant les travailleurs étrangers.

Les sénateurs faisaient le choix de remplacer l'article 3 par un nouvel article 4bis, introduisant des conditions faisant obstacle à la régularisation des travailleurs sans papiers dans les métiers en tension.

En 2023, un quart des employés des services à la personne était issu de l'immigration. Cette proportion ne devrait pas être amenée à décroître dans les prochaines années, faute de pouvoir répondre à la nécessité de pourvoir dès à présent 150 000 postes, et plus de 800 000 d'ici à 2030.

La FESP a considéré que cette modification allait à l'encontre des besoins en personnel pour accompagner les personnes qui veulent rester à domicile.

Aussi, la Fédération est elle intervenue auprès des députés pour réintroduire l'article 3, eu égard aux défis présents et à venir de notre secteur. Elle a, en outre, considéré que ce projet de loi n'était qu'une des réponses à une problématique plus globale, intégrant la revalorisation de l'attractivité des métiers des services à la personne, pour les travailleurs étrangers et français.

LES ÉVÉNEMENTS MAJEURS

LES ASSISES NATIONALES

Pour faire connaître les préoccupations et les revendications de ses adhérents, la FESP a été amenée à organiser un certain nombre d'évènements dans lesquels tous les acteurs des SAP, (adhérents, prospects, partenaires...) ont pu se reconnaître.

LE SALON DES SAP

La présence de la FESP au salon des SAP, a permis aux professionnels des structures, dirigeants et salariés, aux prospects, aux partenaires de s'informer, d'échanger, d'appréhender les enjeux liés aux évolutions sectorielles en cours.

LES PRIX TERRITORIA

Les Assises nationales ont été l'occasion de temps d'échanges, de valorisation et de construction, de solutions individuelles et/ou collectives pour que les préoccupations des adhérents de la FESP soient formalisées pour être portées à la connaissance des décideurs institutionnels et intégrées dans les politiques publiques.

Ces rendez-vous sont devenus incontournables dans le monde des SAP.

LES ÉVÉNEMENTS MAJEURS

Les Assises Nationales

Intervention de la ministre Olivia Grégoire

Ministre déléguée chargée des PME, du commerce, de l'artisanat et du tourisme

La gratitude, je vous le dis en tant que citoyenne, avant d'être ministre en charge des services à la personne, c'est plutôt moi qui l'ai à l'endroit de vos professions, je sais ce qu'elles changent dans la vie des gens, j'ai eu besoin de vous dans mon parcours d'aidante…

Ce sont des métiers de l'humain, non délocalisables, porteurs de performance économique et en croissance extrêmement forte…

Il ne suffit pas de "changer de regard" sur les personnes handicapées, mais il faut aussi faire en sorte qu'elles puissent se déplacer, aller au resto, dormir dans une chambre d'hôtel, faire leurs courses… ce qu'il faut c'est changer leur vie.

LES ÉVÉNEMENTS MAJEURS

Les Assises Nationales

Intervention de Lionel PAU,

Engagement Manager chez Wyman

Le secteur est un contributeur majeur à la création d'emploi en France

Un poids lourd économique, tiré par les acteurs privés

- 850 m d'heures / 20 mrds € de chiffre d'affaires / 1.3m d'intervenants / 7% de l'emploi marchand du pays
- Utilisé par plus de 15% des Français

Favorise l'insertion, la cohésion sociale et territoriale

- 1 intervenant sur 5 est né à l'étranger, 90 % sont des femmes
- Dans 70 % des départements ruraux, les SAP font partie du top 5 des secteurs les plus pourvoyeurs d'emploi
- Gisement de 150k et 450k emplois supplémentaires en comparaison à d'autres économies européennes (Danemark / Suède)
- Rôle sociétal : permet aux familles de concilier vie professionnelle et vie privée, soutient la natalité

Impacts directs : les cotisations sociales, l'impôt sur les sociétés, la TVA, la taxe sur les salaires des associations ou encore la réduction du chômage.

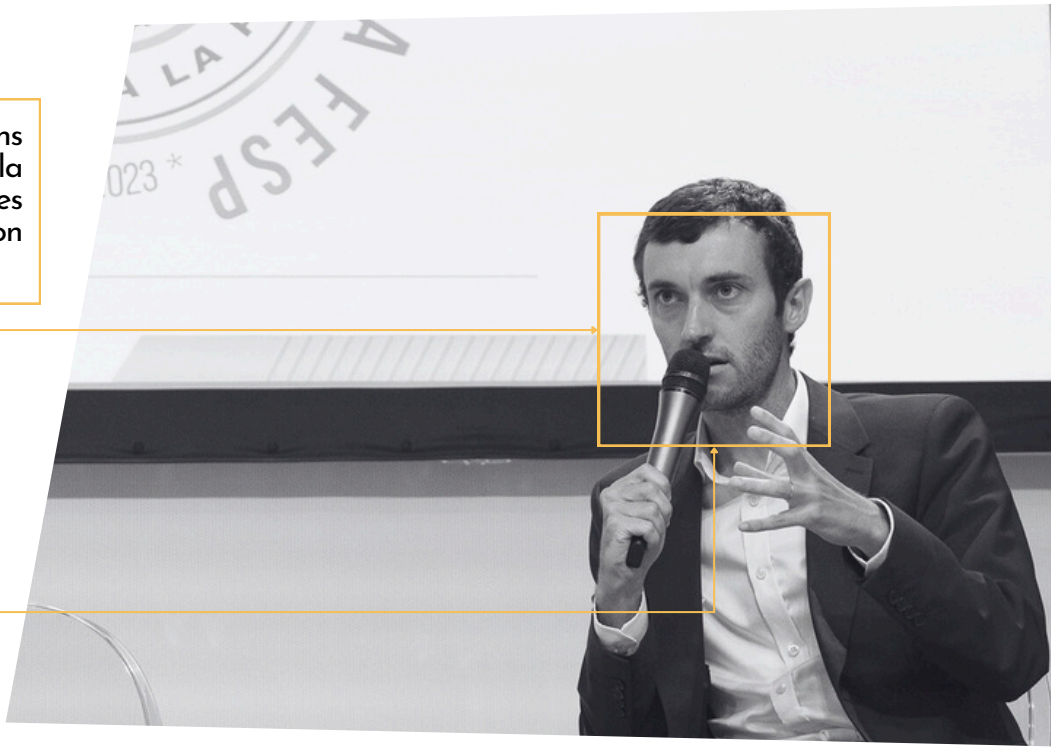

Impacts indirects : dépenses et infrastructures évitées en EHPAD, crèches, avec un meilleur niveau de satisfaction, réduction du redoublement des enfants, etc.

Le secteur rapporte plus qu'il ne coûte à la société française. 1 euro investi dans les SAP rapporte 1,48€ aux finances publiques.

LES ÉVÉNEMENTS MAJEURS

Les Assises Nationales

Quel avenir pour les modèles économiques face à l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché ?

Au début de la perte d'autonomie, l'aide professionnelle est complémentaire à la famille, aux aidants et à mesure que la perte d'autonomie avance, elle se substitue.

Thomas RAPP
professeur de sciences économiques à l'Université Paris Cité et titulaire de la Chaire AgingUP

Paola FABIANI
présidente de WISECOM et vice présidente MEDEF Pôle Entrepreneuriat

Il nous faut anticiper, nous ne sommes au domicile qu'un temps restreint en fonction des plans d'aide... la téléassistance permet de sécuriser le reste du temps.

Le rôle des centres d'appels ou des nouvelles technologies est de faciliter le travail des entreprises de services à la personne et de rendre moins pénible un certain nombre de tâches.

Le problème de l'offre de soin en France c'est le manque d'attractivité et le turn-over. il y a deux leviers pour le résoudre c'est l'augmentation du salaire et l'amélioration des conditions de travail (pénibilités des tâches et isolement des travailleurs). en ce qui concerne la demande, il faut bien mesurer les attentes des personnes âgées qui veulent bien vieillir chez elles mais peuvent vouloir rompre l'isolement en résidence seniors.

LES ÉVÉNEMENTS MAJEURS

Les Assises Nationales

Focus maintien à domicile

Josiane CORNELOUP
Députée de Saône-et-Loire

Il nous faut avoir à long terme une vrai stratégie : une formation initiale adéquate débouchant sur un diplôme, apportant de la reconnaissance, puis, avec l'allongement de la durée de la vie il faut renforcer la formation continue permettant de mieux s'adapter.
Pour les départements ruraux nous devons faciliter les conditions de travail des salariés par la mise à disposition de véhicules.
Nous devons également expérimenter les fonctionnements autonomes en collaboration avec les équipes de soin.

**20% d'augment-ation des faillites en 2023 par rapport à 2022.
Et pourtant 70% des dirigeants travaillent plus de 60h/semaine et ont un revenu moyen inférieur à 1600 € net par mois.**

Dans notre pays, le modèle de l'organisation de l'aide à domicile est archaïque alors que les personnes âgées veulent vieillir chez elles.
Le débat sur les conséquences du caractère brutal et durable de l'évolution démographique doit devenir incontournable !
Il faut accroître la dépense publique en faveur de la dépendance, idée déjà préconisée par la Cours des comptes. Les possibilités de financement sont larges : augmentation des prélèvements obligatoires, relèvement des droits de succession, taxe sur les superprofits...
Il faut aussi réduire les disparités entre les territoires.

Jérôme GUEDJ
Député de l'Essonne

Les structures d'aide à domicile constituent le lien social avec les personnes vivant à domicile, parfois isolées pour les actes essentiels de la vie quotidienne ainsi que pour la téléassistance et dans les résidences seniors.

LES ÉVÉNEMENTS MAJEURS

Les Assises Nationales

Table ronde Formation avec Axel Cournede

Si l'on veut rendre la formation continue attractive, il faut optimiser les temps de formation en reconnaissant ce qui est déjà acquis. La VAE est le pari que nous avons fait au sein du ministère.

La formation est un enjeux crucial. La formation alternée (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation) est particulièrement adaptée aux besoins des entreprises et aux spécificités du domicile : un socle théorique solide et une adaptation qu'apporte la partie pratique.

Axel COURNEDE
conseiller de la ministre Carole Grandjean

La formation de demandeur d'emploi serait un pas de plus vers l'objectif de plein emploi.

LES ÉVÉNEMENTS MAJEURS

Le salon des SAP

Fadila Khattabi
Ministre déléguée chargée des personnes âgées et handicapées

Aurore Bergé
Ministre des solidarités

Olivia Grégoire
Ministre déléguée chargée des PME, du commerce, de l'artisanat et du tourisme

Des visites ministérielles sur le stand de la FESP.

LES ÉVÉNEMENTS MAJEURS

Le salon des SAP

Stéphane Cohen
Anacours

Loïc Gobé Helpi

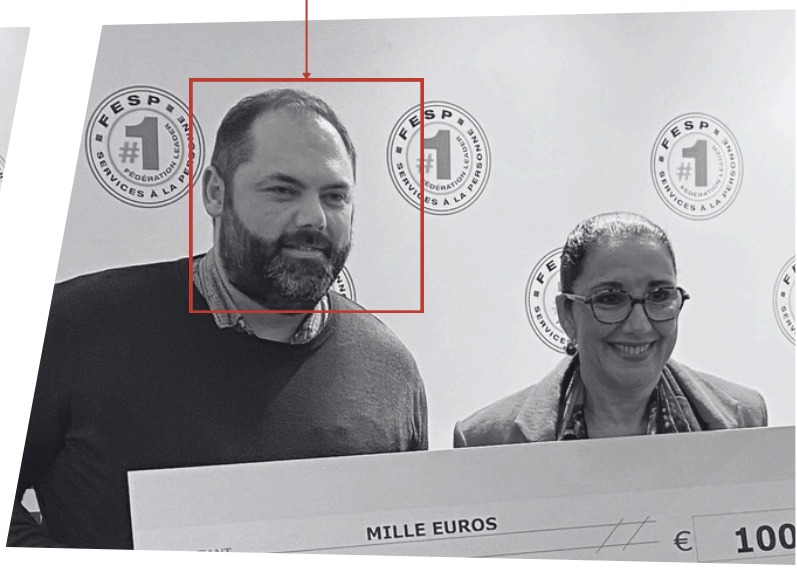

Claire Relioux
AD séniors Allier

Remise des Handitrophées sur le stand de la FESP en présence de la Ministre déléguée, Fadila Khattabi.

Nadiège Marie-Louise
Servadom

LES ÉVÉNEMENTS MAJEURS

Le salon des SAP

Stéphanie Gaillard
Mytribu

Marie Attard
Talis

Au salon des SAP, sur le stand de la FESP, Stéphanie, présidente du SESP a signé avec de nouveaux partenaires.

LES ÉVÉNEMENTS MAJEURS

Les prix territoria

Le partage des bonnes pratiques est l'un des outils de mobilisation de l'intelligence collective.

C'est à partir de ce constat qu'a été créé en 1986 l'**Observatoire national de l'innovation publique Territoria**, qui a pour but de rechercher, de valoriser et de diffuser les initiatives des collectivités territoriales en matière d'innovation.

Territoria Or:
CD Val d'Oise pour Jardins thérapeutiques en établissement Médico-social

Territoria Argent :
Agence AutonomY (GIP CD 78 et CD 92) pour Parlons efficacement aux jeunes des services à la personne !

Territoria Bronze :
Suresnes pour La Maison des familles

Chaque domaine d'innovation fait l'objet d'un parrainage, celui des services à la personne étant parrainé par la FESP.

LA COMMUNICATION DIGITALE

La communication sur LinkedIn

RENOUVEAU

En 2023, un nouveau chargé de communication arrivé fin 2022 et un nouveau site internet livré en janvier 2023.

TRANSFORMATION

Ce site plus moderne et performant a permis de faire évoluer l'image de la fédération.

ON CASSE LA BARAQUE

Une politique plus pro-active sur les réseaux sociaux et particulièrement sur LinkedIn : Des publications plus nombreuses, une identité visuelle plus affirmée ont permis d'identifier plus aisément les actions de la FESP.

LA COMMUNICATION DIGITALE

La communication sur LinkedIn

	Nb abonnés	Nb d'abonnés acquis	Nb de posts	Nb d'impressions	Nb de réactions	Nb de commentaires	Nb de republications
2020	2 752		81	74 851			
2021	3 986	1234	174	166 982			
2022	4 815	878	142	141 942	2 656	74	492
2023	**7 407**	**2 592**	**232**	**270 139**	**6 136**	**260**	**895**
2024 (S1)	8 474	1 067	133	184 366	3 991	129	470

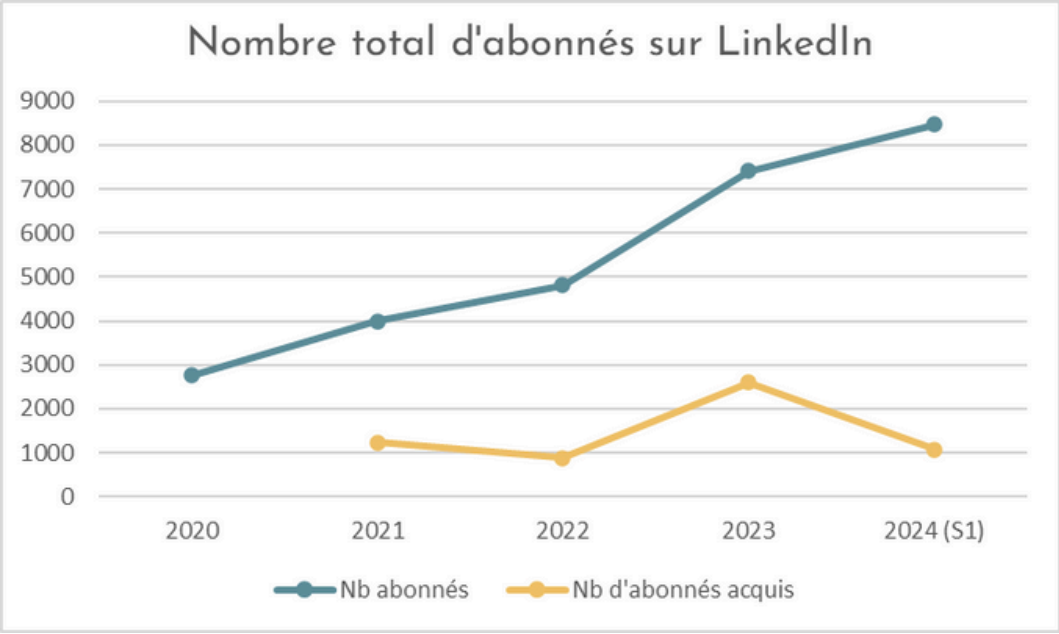

LA COMMUNICATION DIGITALE

La communication sur LinkedIn

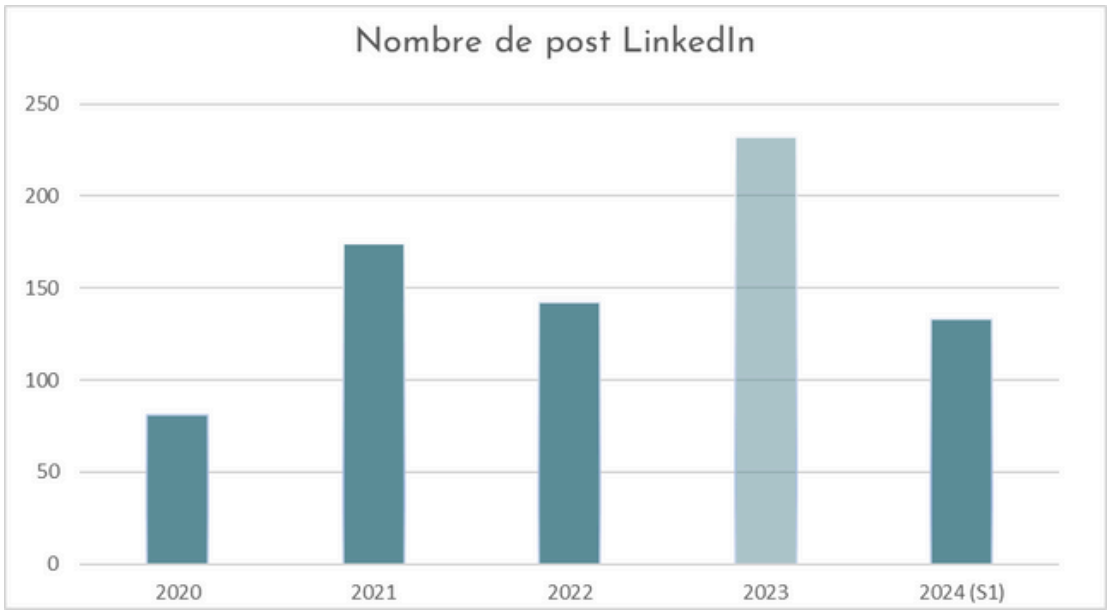

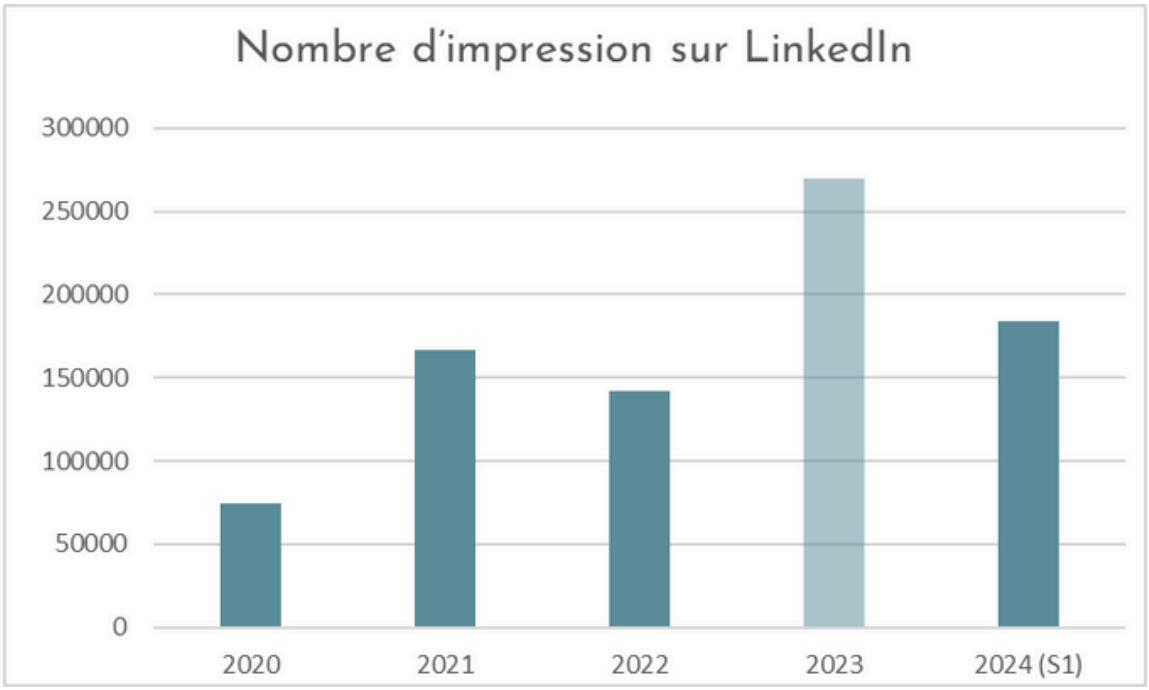

LA COMMUNICATION DIGITALE

La communication sur LinkedIn

	NB ABONNÉS	NB D'ABONNÉS ACQUIS	NB DE POSTS	NB D'IMPRESSIONS	NB DE RÉACTIONS	NB DE COMMENTAIRES	NB DE REPUBLICATIONS
2022	4 815	878	142	141 942	2 656	74	492
2023	7 407	2 592	232	270 139	6 136	260	895

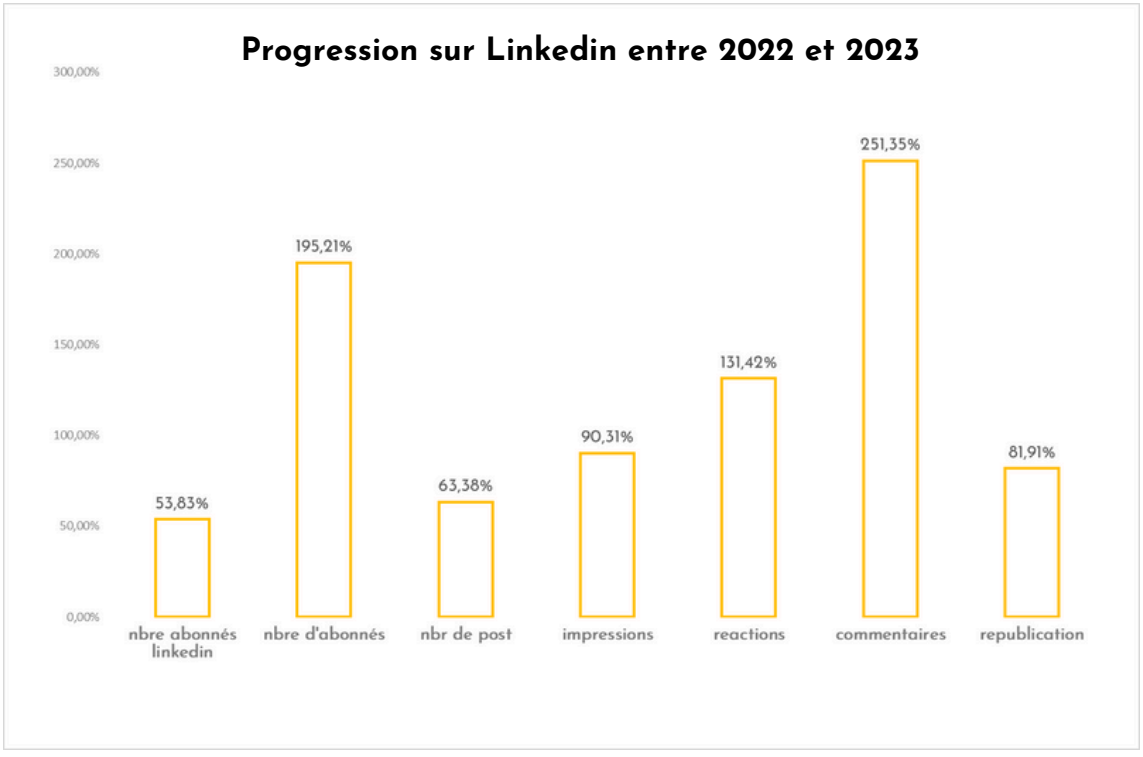

LA COMMUNICATION DIGITALE

La communication sur LinkedIn

nombre d'abonnés linkedin

nombre d'abonnés acquis

nombre de posts

nombre d'impressions

Répartition entre ces deux dernières années

2023/2022

nombre de reactions

nombre de commentaires

nombre de republications

LA COMMUNICATION DIGITALE

Le nouveau site internet

2022 fut une année de transition numérique pour la FESP.
Le nouveau site de la FESP a été élaboré en 2022 et testé cette même année pour être **livré la 1ere quinzaine de janvier 2023.**

Plus moderne, plus ergonomique, plus pratique… le site a très bien été accueilli par les adhérents quelque soit leur métier.

Le site offre un **contenu gratuit au grand public** et propose **un espace privé avec des informations réservés uniquement aux adhérents** de la fédération.

Elle s'efforce de fournir une information de qualité et vérifiée, avec des logos, des marques verbales et visuelles pour une identification instantanée

.

LA COMMUNICATION DIGITALE

Le nouveau site internet

L'arborescence d'un site internet est cruciale car elle détermine la manière dont le contenu est structuré et présenté aux utilisateurs. Une arborescence bien conçue facilite la navigation, permet aux utilisateurs de trouver rapidement les informations qu'ils recherchent, et améliore ainsi l'expérience utilisateur. Elle joue également un rôle essentiel dans le référencement naturel (SEO), en influençant la manière dont les moteurs de recherche indexent les pages du site.

Ci-dessous l'arborescence du site FESP et les mots-clés organiques positionnées par la fédération :

L'ARBORESCENCE DU SITE DE LA FESP

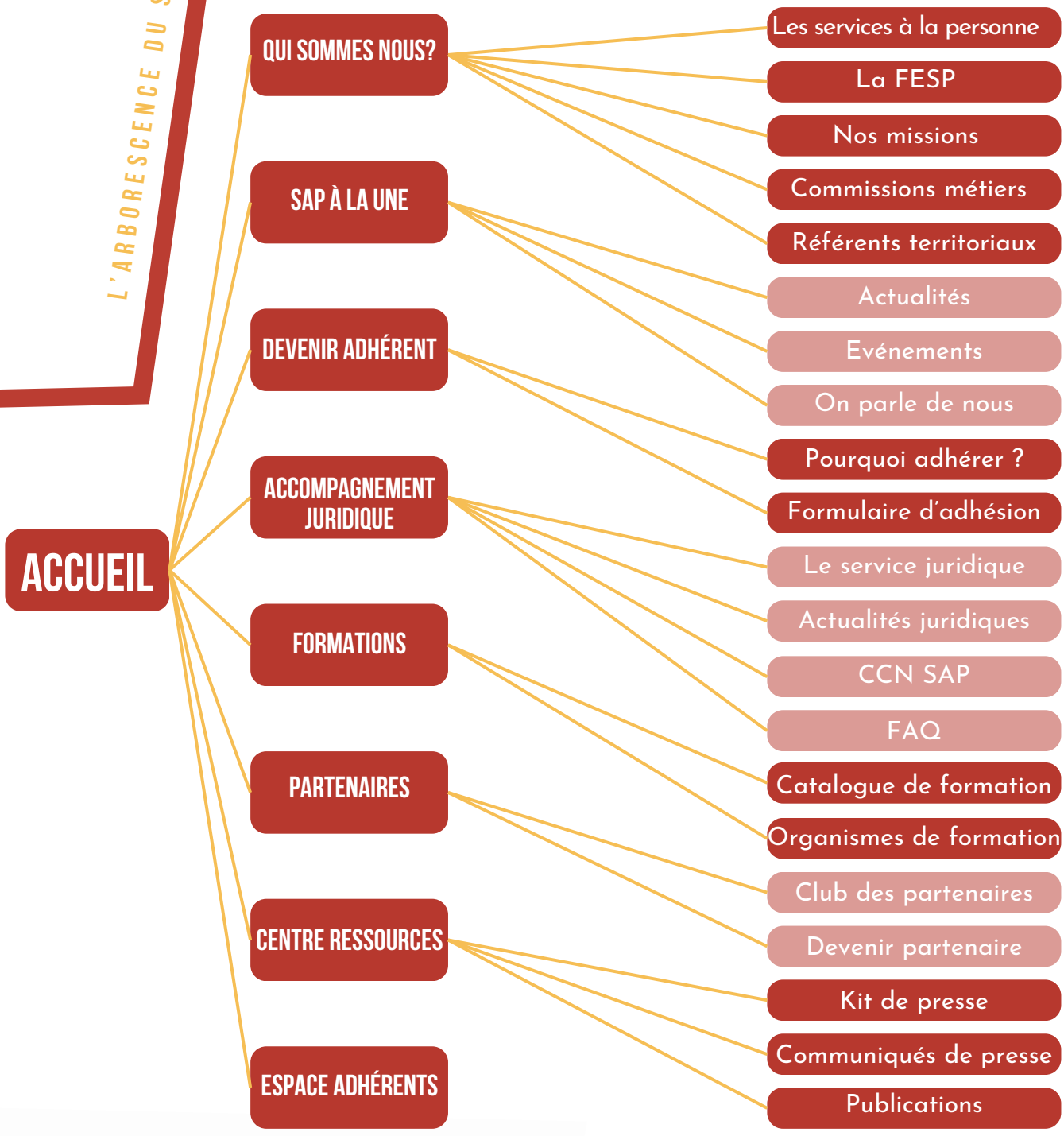

LA COMMUNICATION DIGITALE

Le nouveau site internet

LES MOTS CLÈS

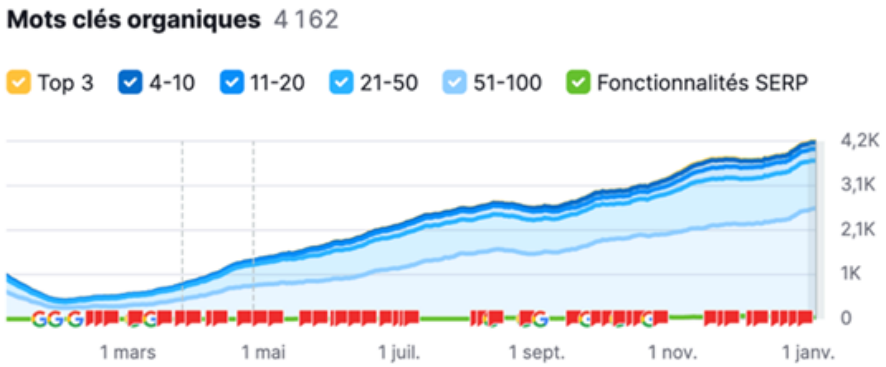

La FESP a amélioré son arborescence en 2023, notamment en intégrant davantage de mots-clés stratégiques pour optimiser la visibilité du site. L'objectif est de rendre le site plus accessible et de permettre aux utilisateurs de naviguer plus facilement entre les différentes sections.

L'utilisation des mots-clés dans l'arborescence est un aspect sur lequel la FESP a particulièrement travaillé. Ces mots-clés sont essentiels pour le SEO, car ils aident les moteurs de recherche à comprendre le contenu du site et à le classer correctement dans les résultats de recherche.

L'amélioration de l'arborescence a permis à la FESP de progresser dans son référencement et donc dans sa visibilité auprès du grand public, il est nécessaire de continuer à simplifier et optimiser cette structure pour améliorer à la fois l'expérience utilisateur et le référencement naturel.

AUDIENCE DU SITE DE LA FESP

Ci-dessus le trafic organique qu'à généré le site de la FESP sur l'année 2023 :
Ci-dessous les canaux d'acquisition des visiteurs du site internet FESP :

LA COMMUNICATION DIGITALE

Le nouveau site internet

LE TRAFIC ORGANIQUE DE LA FESP

	FESP	FÉDÉSAP
DURÉE D'UNE VISITE	01:08	00:52
PAGES/VISITES	2.52	1.67
TAUX DE REBOND	38.04 %	73,46 %

Pourcentage de visiteurs qui ne consultent qu'une seule page du site web avant le quitter pendant la période sélectionnée.

Moyenne des pages par visite pour la période sélectionnée.

Une part importante du trafic vers le site de la FESP provient de la recherche organique. Cela signifie que de nombreux visiteurs trouvent le site en tapant des mots-clés dans les moteurs de recherche comme Google. Ce canal est crucial pour attirer de nouveaux visiteurs qui recherchent des informations spécifiques sans connaître nécessairement la FESP.
Le trafic organique de la FESP ramène environ 1 250 visiteurs sur le site par mois.

Le site reçoit également une quantité significative de trafic direct. Ce trafic provient des utilisateurs qui accèdent directement au site en entrant l'URL dans leur navigateur ou en utilisant un signet. Un trafic direct élevé peut être un signe de reconnaissance de la marque, indiquant que les utilisateurs connaissent déjà la FESP et accèdent directement à son site sans passer par un moteur de recherche.

En ce qui concerne l'engagement des visiteurs, le site de la FESP présente un faible taux de rebond, ce qui est généralement positif. Cela indique que les visiteurs ne quittent pas le site immédiatement après avoir visité la première page, mais explorent d'autres sections du site. Un faible taux de rebond est souvent associé à un contenu pertinent et à une bonne expérience utilisateur. Cependant la durée d'une visite est encore a amélioré par des actions ciblées. Optimiser le SEO et l'engagement utilisateur pourrait aider à augmenter la visibilité et la rétention sur le site.

LA COMMUNICATION DIGITALE

Notre nouveau site internet

PUBLICATIONS DU SITE INTERNET

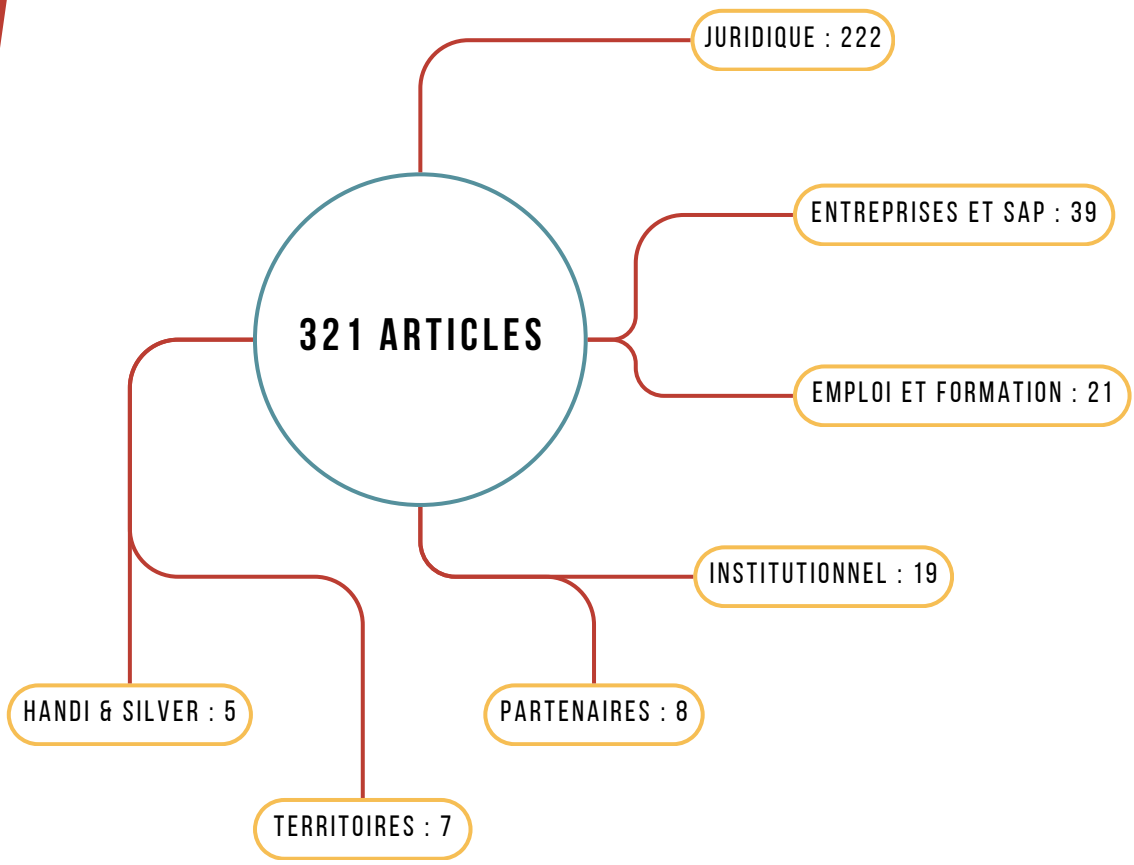

Nombres et thématiques principaux des d'articles publiés par la FESP en 2023 :

NOMBRES D'ARTICLES PAR SECTIONS PRINCIPALES

La FESP a publié 321 articles dans son fil d'actualités durant l'année 2023 répertoriés dans les différentes thématiques dans le diagramme ci-dessus.

A titre de comparaison, en 2023, la Fedesap en a publié 74, le Synerpa 165 et la Fepem, 57.

LA COMMUNICATION DIGITALE

Notre nouveau site internet

SCORE SEO

Le site de la FESP bénéficie d'un excellent score SEO de 82, reflétant plusieurs éléments positifs qui renforcent sa visibilité en ligne

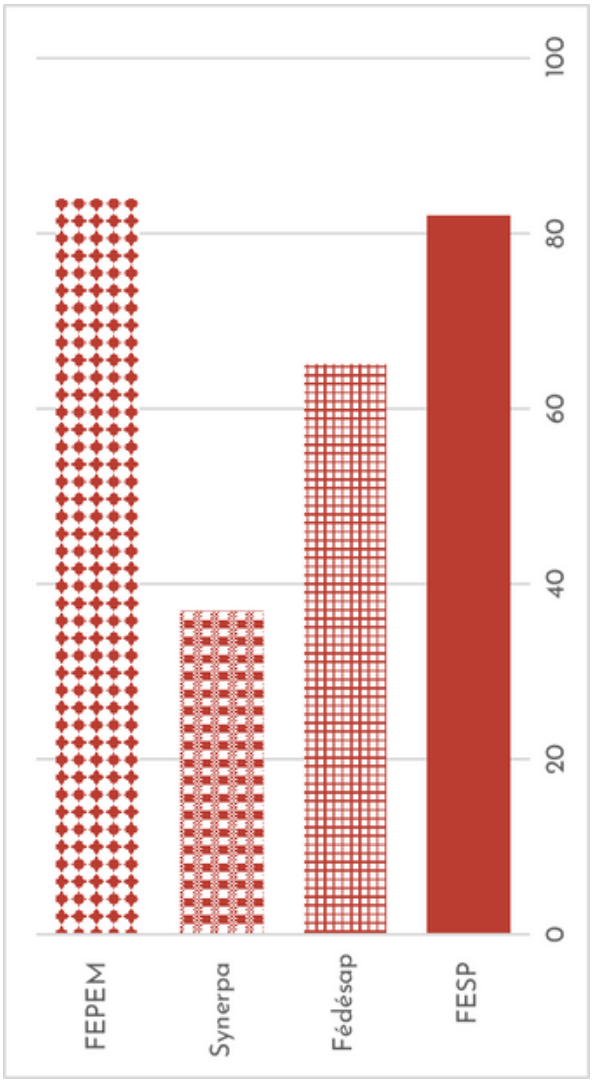

META DESCRIPTIONS OPTIMISÉES

Chaque page dispose de descriptions aidant les utilisateurs à comprendre rapidement le contenu et augmentant le taux de clics depuis les résultats de recherche.

BONNE INDEXATION

Le contenu du site est efficacement indexé par les moteurs de recherche, facilitant son accès et améliorant son classement dans les résultats de recherche.

PRÉSENCE EN LIGNE SOLIDE

Un nombre substantiel de backlinks de qualité provenant de sites fiables contribue à renforcer la crédibilité du site de la FESP sur le web.

Ces facteurs combinés assurent une visibilité accrue et une meilleure performance du site de la FESP dans les moteurs de recherche, facilitant ainsi l'accès des utilisateurs aux informations et services proposés par la fédération.

STRUCTURE DU SITE COHÉRENTE

Une architecture bien organisée permet une navigation fluide pour les utilisateurs et une meilleure compréhension du site par les moteurs de recherche.

UTILISATION EFFICACE DES MOTS-CLÉS

Le site intègre des mots-clés liés aux services à la personne, améliorant sa pertinence pour les recherches associées.

PORTFOLIO 2023

Belles Plantes

Les Belles Plant

La rédaction de ce rapport d'activité 2023 n'a été rendue possible que par la conjonction de l'implication des adhérents et référents de la FESP et de celle des membres de l'équipe.

Soyez tous chaleureusement remerciés de votre soutien et de votre engagement envers la belle cause de la défense des services à la personne.

C'est grâce à votre contribution active que nous pourrons poursuivre nos activités et notre mission militante de la défense des intérêts des chefs d'entreprises et du secteur des SAP.

FESP / 67 rue Blomet, 75008 Paris / 01 53 85 40 80 / accueil@fesp.fr / www.fesp.fr
Impression - rcs 390.887.297